

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2003/000816**
n° de gestion : **1967B00006**
n° SIREN : **955 512 074 RCS Villefranche-Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le 06/05/2003 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

LAFONT société par actions simplifiée

320 rue Georges Foulc 69400 Villefranche Sur Saone -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

Projet de fusion du 5 Mai 2003 entre la sté LAFONT (Absorbante) et la sté EHCO-KLM VETEMENTS (Absorbée) (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

fusion absorption

6736

2003/216

PROJET DE FUSION
ENTRE LA SOCIETE « LAFONT » (absorbante)
ET LA SOCIETE « EHCO-KLM VETEMENTS » (absorbée)

17/05/2003

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- Monsieur Flemming ENEVOLDSSEN, Président de la Société LAFONT ayant conférés tous pouvoirs à Monsieur Patrice CHAZAL
Société par actions simplifiée au capital de 3.235.140 €
dont le siège social est 320, Rue Georges Foulc – 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VILLEFRANCHE – TARARE sous le numéro 955 512 074

Ci-après dénommée « la société absorbante »

D'UNE PART,

ET

- Monsieur Patrice CHAZAL
Agissant en qualité d'Administrateur de la Société EHCO-KLM VETEMENTS
Société Anonyme au capital de 1.683.200 €
dont le siège social est 320, Rue Georges Foulc – 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VILLEFRANCHE – TARARE sous le numéro 302 316 583

Spécialement habilité à l'effet des présentes au terme d'un Conseil d'Administration en date du 2 mai 2003

Ci-après dénommée « la société absorbée »

D'AUTRE PART,

IL A ETE DÉCLARÉ ET CONVENU CE QUI SUIT, EN VUE DE RÉALISER LA FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ EHCO-KLM VETEMENTS PAR LA SOCIÉTÉ LAFONT.



SECTION I

CARACTÉRISTIQUES DES SOCIÉTÉS INTÉRESSÉES MOTIFS ET BUT DE LA FUSION COMPTES UTILISÉS POUR ÉTABLIR LES CONDITIONS DE L'OPÉRATION EFFETS DE LA FUSION - MÉTHODES D'ÉVALUATION

I - CARACTÉRISTIQUES DES SOCIÉTÉS INTÉRESSÉES ET LIENS JURIDIQUES EXISTANT ENTRE ELLES

1. Constitution - capital - valeurs mobilières - objet

A/ Société LAFONT

La Société LAFONT a été constituée par acte sous seing privé puis immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VILLEFRANCHE –TARARE le 28 Janvier 1967 sous le numéro 955 512 074.

La durée de cette Société expirera le 31 Décembre 2064.

Le capital de la Société s'élève à 3.235.140 € divisé en 1.617.570 actions de 2 € chacune de valeur nominale.

La société a notamment pour objet : La fabrication et la transformation de tissus et tous produits à même destination, achat, fabrication, vente de tous vêtements, chaussures et articles chaussants en quelque matière que ce soit, produits d'hygiène et linge de maison, ainsi que tous articles et accessoires s'y rattachant directement ou indirectement.

La société arrête ses comptes le 31 Décembre de chaque année.

Le dernier exercice social a été clos le 31 Décembre 2002. A ce jour, les comptes annuels de cet exercice n'ont pas encore été approuvés par l'assemblée générale ordinaire des associés.

La Société n'a émis aucune obligation, aucun certificat d'investissement, aucune option de souscription, ni aucune autre valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titre représentant une quotité du capital.

La société n'a émis aucun titre admis sur un marché réglementé ou inscrit au marché libre. Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

La société est présidée par Monsieur Flemming ENEVOLDSEN.

L'associé unique à ce jour est la société WAGRAM DEELNEMINGEN.

La convention collective nationale est celle de l'industrie de l'habillement.

B/ Société EHCO-KLM VETEMENTS

La Société EHCO-KLM VETEMENTS est une Société Anonyme, qui a été constituée sous forme de Société à Responsabilité Limitée. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 Janvier 1999, elle a été transformée en Société Anonyme et a changé de dénomination sociale de VPF-KLM VETEMENTS SARL pour adopter celle de EHCO-KLM VETEMENTS. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VILLEFRANCHE –TARARE le 12 Juin 2002 sous le numéro 302 316 583, suite au transfert du siège social sis à 44170 NOZAY, Route d'Abbaretz, en date du 9 Mars 1982.

La durée de cette Société est de 99 ans.

Son capital s'élève à 1.683.200 €, représenté par 105.200 actions de 16 € chacune de valeur nominale, toutes libérées, de même catégorie et n'accordant aucun avantage particulier.

La Société a notamment pour objet : La fabrication et la vente au détail et ambulante de vêtements professionnels.

La Société arrête ses comptes le 31 Décembre de chaque année.

Le dernier exercice social a été clos le 31 Décembre 2002. A ce jour, les comptes annuels de cet exercice n'ont pas encore été approuvés par l'actionnaire unique.

La Société n'a émis aucune obligation, aucun certificat d'investissement, aucune option de souscription, ni aucune autre valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titre représentant une quotité du capital.

La société n'a émis aucun titre admis sur un marché réglementé ou inscrit au marché libre. Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de :

- Monsieur Flemming ENEVOLDSSEN
- Monsieur Serge CAVIGGIA
- Monsieur Patrice CHAZAL

Monsieur Flemming ENEVOLDSSEN occupe les fonctions de Président Directeur Général.

L'actionnaire unique, à ce jour, est la société LAFONT.

La convention collective nationale est celle de l'industrie de l'habillement.

2. Liens entre les deux sociétés

A ce jour, la Société LAFONT détient 100 % du capital de la société EHCO-KLM VETEMENTS.

La Société LAFONT s'engage à maintenir cette participation en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion.

Sous réserve du respect de cet engagement, les dispositions de l'article L.236-11 du Code de Commerce et 254 du décret du 23 Mars 1967 sont applicables à la fusion-absorption de la Société EHCO-KLM VETEMENTS par la société LAFONT.

II - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

La fusion par absorption de la Société EHCO-KLM VETEMENTS par la Société LAFONT correspond à un souci de simplification des structures.

Cette opération s'inscrit dans un cadre plus global de réorganisation de la Société LAFONT et plus particulièrement de son réseau de distribution.

Ainsi, l'existence de ces deux structures juridiques constitue un poids structurel devenu inutile. La fusion de ces deux sociétés devrait permettre de réaliser une rationalisation des activités du groupe auquel elles appartiennent.

III - COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPÉRATION

Pour établir les conditions de l'opération, Monsieur Flemming ENEVOLDSEN, respectivement Président et Président Directeur Général des Sociétés LAFONT et EHCO-KLM VETEMENTS, a décidé d'utiliser les comptes arrêtés au 31 Décembre 2002, date de clôture du dernier exercice social des deux sociétés. Ils sont joints en **annexe 1** des présentes.

IV - EFFETS DE LA FUSION

La fusion emportera les effets suivants :

*** Dissolution et transmission du patrimoine de la Société EHCO-KLM VETEMENTS à la Société LAFONT**

Elle entraînera la dissolution sans liquidation de la Société EHCO-KLM VETEMENTS et la transmission universelle de son patrimoine à la société LAFONT, dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de l'opération.

La société LAFONT accomplira toutes les formalités qui s'avèreraient nécessaires à l'effet de régulariser la transmission, à son profit, des biens et droits apportés et de rendre cette transmission opposable aux tiers.

A cet effet, les représentants de la Société EHCO-KLM VETEMENTS devront, à première demande et aux frais de la Société LAFONT, fournir à cette dernière tous concours, signatures et justificatifs qui pourraient être nécessaires à cette régularisation.

La Société LAFONT se chargera ou bénéficiera des engagements hors bilan de la Société absorbée.

Si la transmission de certains biens se heurte à un défaut d'agrément de la Société bénéficiaire ou à l'exercice d'un droit de préemption, les apports porteront sur les créances substituées ou le prix d'achat des biens préemptés.

*** Absence d'augmentation de capital de la Société LAFONT résultant de la fusion - Absence de rapport d'échange**

Il ne sera procédé à aucun échange d'actions et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la Société LAFONT, bénéficiaire, puisque cette dernière détient, à ce jour, la totalité des actions composant le capital de la Société EHCO-KLM VETEMENTS.

*** Date d'effet de la fusion**

La Société LAFONT aura la propriété et la jouissance des biens et droits de la Société EHCO-KLM VETEMENTS, en ce compris ceux qui ont été omis soit aux présentes soit dans la comptabilité de cette Société, à compter du jour où ces apports seront devenus définitifs par suite de la réalisation de la fusion.

Le patrimoine de la Société absorbée devant être dévolu dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion, toutes les opérations actives et passives, qui auront pu intervenir entre le 1^{er} Janvier 2003 et la date de réalisation définitive de la fusion, seront considérées, de plein droit, comme ayant été réalisées pour le compte exclusif de la société bénéficiaire des apports.

Les opérations de la Société EHCO-KLM VETEMENTS seront donc, du point de vue comptable et fiscal, considérées comme accomplies par la Société LAFONT à partir du 1^{er} Janvier 2003.

Les créanciers pourront faire opposition dans le délai de trente jours à compter de la dernière publication de ce projet. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite de l'opération de fusion.

V - MÉTHODES D'EVALUATION

L'opération de fusion s'inscrivant dans le cadre d'une restructuration interne de groupe, les biens et droits composant le patrimoine de la société absorbée seront apportés à la société LAFONT et donc inscrits en comptabilité selon leurs valeurs nette comptables au 31 Décembre 2002.

SECTION II

APPORTS A TITRE DE FUSION DE LA SOCIÉTÉ EHCO-KLM VETEMENTS ENGAGEMENTS HORS BILAN - BONI ET MALI DE FUSION

I - DÉSIGNATION - EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF A TRANSMETTRE PAR LA SOCIÉTÉ EHCO-KLM VETEMENTS A LA SOCIÉTÉ LAFONT

Monsieur Patrice CHAZAL, agissant ès qualités et au nom de la Société EHCO-KLM VETEMENTS, apporte à la Société LAFONT, ce qui est accepté par Monsieur Patrice CHAZAL, ès qualités, sous les garanties ordinaires de fait et de droit et sous les conditions ci-après stipulées, tous les éléments d'actif et de passif, droits et valeurs sans exception ni réserve, qui constituent le patrimoine de la Société EHCO-KLM VETEMENTS.

A la date de référence choisie d'un commun accord pour établir les conditions de l'opération comme il est dit ci-dessus, l'actif et le passif de la Société EHCO-KLM VETEMENTS, dont la transmission à la Société LAFONT est prévue, consistent dans les éléments ci-après énumérés. Il est entendu que cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la société EHCO-KLM VETEMENTS devant être dévolu à la Société LAFONT dans l'état où il se trouvera à la date de la réalisation définitive de l'opération.

ACTIF DE LA SOCIÉTÉ EHCO-KLM VETEMENTS DONT LA TRANSMISSION EST PRÉVUE A LA SOCIÉTÉ LAFONT

1. Les éléments incorporels attachés au fonds de commerce ayant pour objet :

- à titre principal à la commercialisation de vêtements professionnels
- et à titre secondaire la fabrication de vêtements professionnels.

Ils comprennent :

- a/ La clientèle, l'achalandage, l'enseigne, le nom commercial, les archives commerciales, les pièces de comptabilité,
- b/ Le bénéfice et la charge de tous traités, conventions et engagements propres au fonds de commerce à apporter, spécialement :

- les crédits-bails mobiliers et les contrats de location de matériel décrits dans l'annexe 2

c/ Le droit au bail des locaux à usage de bureaux situés à 44300 – NANTES – Bâtiment D – 33, boulevard Einstein, tel qu'il résulte des actes énoncés ci-dessous.

d/ Les droits de propriété intellectuelle, notamment les marques et logiciels.

Ces éléments incorporels s'élèvent :

- le fonds de commerce à un montant brut de Six cent quatre vingt six mille sept cent quatre vingt deux euros quatre vingt deux centimes (686.782,82 €), totalement amorti, soit un montant net de Zéro euro 0 €
- des logiciels à un montant brut de Quatre vingt douze mille huit cent quarante un euros quatre vingt dix centimes (92.841,90 €), amorti à concurrence de Vingt six mille vingt euros trente neuf centimes (26.020,39 €), soit un montant net de Soixante six mille huit cent vingt et un euros cinquante et un centimes 66.821,51 €

Il en résulte que les éléments incorporels représentent globalement un montant net de Soixante six mille huit cent vingt et un euros cinquante et un centimes 66.821,51 €

2. Des constructions sur sol d'autrui comprenant exclusivement des agencements des locaux sis à NANTES 544300° Bâtiment D, 33 boulevard Einstein comptabilisés et à transmettre pour un montant total brut de Cinquante et un mille huit cent soixante et un euros soixante trois centimes (51.861,63 €), amorti à concurrence de Trois mille six cent quatre vingt dix euros vingt sept centimes (3.690,27 €), soit un montant total net de Quarante huit mille cent soixante et onze euros trente six Centimes..... 48.171,36 €

3. Des immobilisations corporelles

telles qu'elles figurent dans les états comptables de la société apporteuse, se décomposant en :

2-

• Installations techniques, matériel et outillage d'un montant brut de Soixante dix neuf mille huit cent soixante et onze euros quinze centimes (79.871,15 €), amorti à concurrence de Cinquante six mille sept cent soixante et un euros trente quatre centimes (56.761,34 €), soit un montant net de Vingt trois mille cent neuf euros quatre vingt un centimes 23.109,81 €

• Autres immobilisations corporelles d'un montant brut de Trois cent quatre vingt treize mille neuf cent cinquante six euros sept centimes (393.956,07 €), amorti à concurrence de Deux cent soixante treize mille trois cent vingt neuf euros huit centimes (273.329,08 €), soit un montant net de Cent vingt mille six cent vingt six euros quatre vingt dix neuf centimes 120.626,99 €

4. Des immobilisations financières
comprenant :

• D'autres immobilisations financières pour un montant de Soixante deux mille neuf cent vingt euros quatre vingt huit centimes 62.920,88 €

5. Des marchandises en stock et en cours
se décomposant en :

• Matières premières et autres approvisionnements
d'un montant brut de Un million trois cent six mille euros (1.306.000 €) provisionné à concurrence de Trois cent deux mille cinquante huit euros (302.058 €), soit un montant net de Un million trois mille neuf cent quarante deux euros 1.003.942,00 €

• En cours – Produits intermédiaires
d'un montant brut de Un million cinq cent quatre vingt quinze mille euros (1.595.000 €), provisionné à concurrence de Deux cent quatre vingt deux mille cinq cent trente neuf euros (282.539 €), soit un montant net de 1.312.461,00 €

6. Des créances d'exploitation, soit :

• Avances et acomptes versés sur commandes Cent quatre euros 104,00 €

• Créances clients et comptes rattachés pour Un million huit cent huit mille quatre cent soixante et un euros treize centimes (1.808.461,13 €), d'un montant brut de Un million huit cent quarante cinq mille six cent douze euros cinquante quatre centimes (1.845.612,45 €), provisionné à concurrence de Trente sept mille cent cinquante et un euros quarante et un centimes (37.151,41 €), soit un montant net de 1.808.461,13 €

• Autres créances d'exploitation pour Trois cent treize mille six cent quatre vingt cinq euros quatre vingt dix centimes (313.685,90 €) d'un montant brut de Trois cent treize mille six cent quatre vingt cinq euros quatre vingt dix centimes (313.685,90 €), provisionné à concurrence de zéro euro (0 €) soit un montant net de 313.685,90 €

7. Des disponibilités pour un montant de Trois cent quatre Vingt mille neuf cent soixante dix neuf euros soixante quatorze centimes 380.979,74 €
se décomposant en

• comptes bancaires pour 376.209,10 €

• comptes chèques postaux pour 4.637,41 €

• caisses pour 133,23 €

8. Des charges constatées d'avance pour Trente six mille cent quarante deux euros quarante huit centimes 36.142,48 €

TOTAL DE L'ACTIF A TRANSMETTRE :

CINQ MILLIONS CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE QUATRE

CENT VINGT SIX EUROS QUATRE VINGT CENTIMES 5.177.426,80 €

**PASSIF DE LA SOCIÉTÉ EHCO-KLM VETEMENTS DONT LA TRANSMISSION EST
PRÉVUE A LA SOCIÉTÉ LAFONT**

1. Des provisions pour risques et charges, soit :

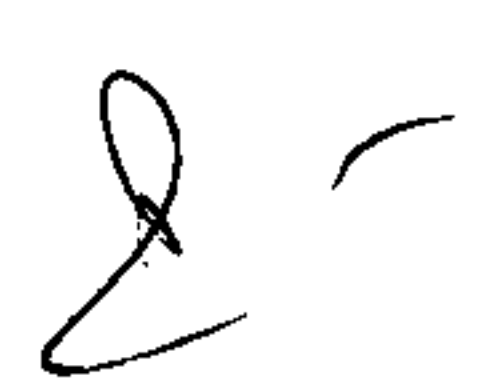
- des provisions pour risques, pour Cinquante et un mille deux
cent quatre vingt quatorze euros quatre vingt treize centimes..... 51.294,93 €
- des provisions pour charges, pour Quatre vingt six mille deux
cent sept euros quatre vingt trois centimes 86.207,83 €

**2. Des dettes financières pour Deux millions cent vingt mille
deux cent soixante neuf euros quarante huit centimes (2.120.269,48 €)
dont :**

- des emprunts et dettes auprès des établissements
de crédit pour Cinq mille trois cent trente neuf euros
cinq centimes 5.339,05 €
- des emprunts et dettes diverses pour Deux millions cent
quatorze mille neuf cent trente euros quarante trois centimes..... 2.114.930,43 €

**3. Des dettes d'exploitation pour Un million huit cent vingt
trois mille six cent quatre vingt dix sept euros neuf centimes
(1.823.697,09 €) comprenant :**

- avances et acomptes reçus, pour Trente huit mille six
cent soixante euros quatorze centimes 38.660,14 €
- dettes fournisseurs et comptes rattachés, pour Un million
quatre cent quarante huit mille trois cent cinq euros cinquante
trois centimes 1.448.305,53 €
- dettes fiscales et sociales, pour Deux cent soixante quatre
mille cinq cent dix sept euros deux centimes..... 264.517,02 €
- autres dettes d'exploitation, pour Soixante douze mille
deux cent treize euros soixante centimes 72.213,60 €



TOTAL DU PASSIF A TRANSMETTRE :
QUATRE MILLIONS QUATRE VINGT UN MILLE QUATRE
CENT SOIXANTE HUIT EUROS CINQUANTE TROIS CENTIMES.....**4.081.468,53 €**

APPORT NET

Le montant total de l'actif à transmettre s'élevant à
Cinq millions cent soixante dix sept mille quatre cent
Vingt six euros quatre vingt Centimes.....**5.177.426,80 €**

Et le montant du passif à transmettre s'élevant à
Quatre millions quatre vingt un mille quatre cent soixante huit euros
cinquante trois centimes.....**4.081.468,53 €**

Il en résulte un actif net à transmettre de :
Un million quatre vingt quinze mille neuf cent cinquante
huit euros vingt sept centimes.....**1.095.958,27 €**

II - ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Société LAFONT sera substituée dans le bénéfice de tous les engagements hors bilan pris ou reçus par la Société EHCO-KLM VETEMENTS.

III - BONI DE FUSION

La différence entre la valeur comptable de la participation détenue par LAFONT chez EHCO-KLM VETEMENTS, soit 994.424,94 euros, et l'actif net à transmettre soit 1.095.958,27 euros, soit le somme de 101.533,33 euros, constituera un boni de fusion.

Il est précisé que le compte d'ordre auquel seront affectées les pertes intercalaires, sera débité des pertes réelles intervenues au cours de la période, le solde éventuel étant viré au compte prime de fusion.

Il sera proposé à l'assemblée générale des associés de la société LAFONT, absorbante, appelée à statuer sur la fusion :



- de prélever sur ce boni la somme de 1.588,98 € nécessaire à la dotation de la réserve spéciale des plus-values à long terme en provenance de la société EHCO-KLM VETEMENTS, que la société LAFONT doit reprendre au passif de son bilan.

- d'autoriser l'imputation sur ce boni, s'il le juge utile, les frais, droits, impôts et honoraires occasionnés par la fusion.

SECTION III

DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS

* * *

I - DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Monsieur Flemming ENEVOLDSEN, ès qualités, déclare que :

1. La Société EHCO-KLM VETEMENTS est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir acquis de la société CONFECTION INDUSTRIELLE DE GUEMENE-PENFAO (C.I.G.) moyennant le prix de 1.476.000 Francs.
2. Le fonds de commerce apporté est grevé des inscriptions ci-après listées et figurant sur l'état délivré par le Greffe de NANTES en date du 13 Mars 2003 (**Annexe 3**) ne fait apparaître aucune inscription ni privilège, à l'exception de trois inscriptions de crédit - bail et d'une inscription de contrat de location.
- 3 - Les actions transmises sont libres de tout gage conventionnel, nantissement judiciaire, sûreté, droits ou réclamations de tiers, quels qu'ils soient.

Ils ne font l'objet d'aucun engagement contractuel tels que promesses de vente, pacte de préférence, clause d'inaliénabilité ou autres venant affecter leur négociabilité ou leur libre disposition.

En application des statuts de la société émettrice, l'agrément de la société LAFONT sera requis à la diligence de la société apporteuse.

4. Le droit au bail des locaux à usage de bureaux situés à NANTES (44300), Bâtiment D, 33, Boulevard Einstein, résulte d'un acte sous signature privée conclu avec la société « SCCV LES ROCHES DU MOULIN » le 1^{er} Juillet 2001 (**Annexe 4**).

Le bail a été consenti pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} Juillet 2001 prenant fin le 30 Juin 2010

Le loyer annuel s'élève actuellement à 29.723,75 €.

Conformément à l'article L. 145-16 du Code de Commerce, la société LAFONT sera, nonobstant toutes stipulations contraires, substituée à la société EHCO-KLM VETEMENTS au profit de laquelle ce bail a été consenti.

II - DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS FISCAUX

1. Impôts directs

Les parties déclarent qu'elles entendent placer la présente opération de fusion absorption de la Société EHCO-KLM VETEMENTS sous le régime fiscal des fusions, tel qu'il est défini à l'article 210-A du Code Général des Impôts.

En conséquence, Monsieur Flemming ENEVOLDSSEN déclare ès qualité, que la Société absorbante LAFONT s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions énoncées à cet article, à savoir :

- . Reprendre à son passif d'une part, les provisions de la Société absorbée dont l'imposition aurait été différée, d'autre part, la réserve spéciale où la société absorbée a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement aux taux d'imposition réduit en application des dispositions de l'article 219-1-a du Code Général des Impôts ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 ;
- . Se substituer à la Société absorbée pour la réintégration des résultats dont l'imposition aurait, le cas échéant, été différée chez cette dernière ;
- . Calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont transmises par fusion d'après la valeur qu'elles avaient, d'un point de vue fiscal, dans les écritures de la Société absorbée ;
- . Réintégrer, dans ses bénéfices imposables, les plus-values dégagées lors de la transmission par fusion des biens amortissables, et, ce, dans les conditions fixées par le paragraphe d de l'article 210-A 3° du Code Général des Impôts ;
- . Inscrire, à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ;

2. Droits d'enregistrement

Les soussignés, ès qualités, déclarent soumettre la présente opération de fusion au droit fixe de 230 € prévu à l'article 816 du Code Général des Impôts.

3. T.V.A.

Les parties entendent se placer sous le régime de dispense de taxation des biens d'investissement mobiliers, transférés dans le cadre de l'opération de fusion, dans la mesure où elle constitue une transmission d'une universalité de biens.

En contrepartie, la société bénéficiaire LAFONT s'engage à soumettre à la T.V.A. les cessions ultérieures des biens sus-visés et à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II du Code Général des Impôts auxquelles aurait été tenue la Société EHCO-KLM VETEMENTS si elle avait poursuivi son activité.

Cet engagement de la Société LAFONT fera l'objet d'une déclaration en double exemplaire auprès du Centre des Impôts dont elle relève.

La société EHCO-KLM VETEMENTS déclare transférer purement et simplement le crédit de T.V.A., dont elle pourra disposer à la date où elle cessera juridiquement d'exister, au profit de la société LAFONT qui sera subrogée dans tous ses droits et obligations, ce transfert étant limité au montant de la T.V.A. qui aurait résulté de l'imposition de l'ensemble des biens compris dans l'apport.

Si besoin est, la société LAFONT s'engage à adresser au Service des Impôts dont elle dépend une déclaration indiquant le montant des crédits de T.V.A. qui lui sont transférés et à lui fournir, sur sa demande, toutes justifications comptables.

4. Réitération d'engagements fiscaux antérieurs

La société absorbante réitère tous les engagements de nature fiscale pris par la société absorbée dans le cadre d'opérations intervenues antérieurement et placées sous les régimes fiscaux définis aux articles 210 A et 210 B du Code Général des Impôts.

5. Taxe d'apprentissage et formation professionnelle

La société absorbante s'engage à prendre en charge la totalité du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation au financement de la formation professionnelle pouvant être dues par la société absorbée depuis le 1^{er} Janvier 2003 s'il en existait.

6. Participation à l'effort de construction

La société absorbante déclare prendre en charge l'ensemble des droits et obligations incombant à la société absorbée en application des dispositions de l'article 163 du Code Général des Impôts, relatifs à la participation des employeurs à l'effort de construction, s'il en existait.

En conséquence, la société absorbante sera subrogée à la société absorbée dans tous ses droits et obligations pour l'application des dispositions légales précitées et, notamment se substituera à la société absorbée pour la réalisation des investissements ou des versements à effectuer à raison de la fraction des sommes, non encore employées, afférentes aux salaires versés par la société absorbée au cours du présent exercice jusqu'à la date de réalisation définitive de la présente opération.

Par ailleurs, la société absorbante demande à être subrogée dans l'ensemble des droits et obligations de la société absorbée, aux fins de bénéficier du droit au report des investissements excédentaires de cette dernière.

Le soussigné, ès-qualité, déclare qu'il satisfera aux obligations déclaratives correspondantes.

7. Obligations déclaratives

Les soussignés, es qualités, devront conformément à l'article 54 septies du Code Général des Impôts :

- joindre aux déclarations des résultats imposables des sociétés absorbée et absorbante, l'état de suivi des plus-values de fusion,
- et en ce qui concerne la société absorbante, tenir le registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables reçus en apport.

8. Subrogations générales

D'une façon générale, les parties, ès qualités, subrogent purement et simplement, la société LAFONT dans l'ensemble des droits et obligations en matière fiscale de la société EHCO-KLM VETEMENTS.

III - DÉCLARATIONS DIVERSES

La société EHCO-KLM VETEMENTS certifie que, depuis le 1^{er} Janvier 2003, elle n'a accompli aucun acte de disposition ni aucune opération quelconque sortant du cadre de la gestion courante et elle s'interdit, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, si ce n'est avec l'accord de la société LAFONT, d'accomplir des actes ou opérations de cette nature.

SECTION IV

CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA FUSION

Le présent projet de fusion ne deviendra définitif qu'à compter du jour où les conditions suspensives ci-après auront été levées :

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société LAFONT qui approuvera les apports faits, à titre de fusion, par la société EHCO-KLM VETEMENTS aux conditions stipulées au présent acte.

A défaut de cette réalisation avant le 30 Octobre 2003 le présent projet de fusion sera considéré comme nul et de nul effet, sans indemnité de part ni d'autre.

SECTION V

DISPOSITIONS DIVERSES

I- FRAIS ET DROITS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, ainsi que les impôts afférents à l'opération de fusion, seront supportés par la société LAFONT ainsi que Monsieur Patrice CHAZAL, ès qualités, l'y oblige.

II - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont, dès à présent, expressément donnés :

- * aux soussignés, ès qualités, représentant les Sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément à l'effet, s'il y avait lieu, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- * et aux porteurs d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour effectuer tous dépôts, mentions, publications et, notamment, en vu du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

III - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font respectivement élection de domicile en leur siège social.

Fait à *Lyon*
Le *5 mai 2003*
En huit exemplaires originaux

Pour la société LAFONT
M. Patrice CHAZAL



Pour la société EHCO-KLM VETEMENTS
M. Patrice CHAZAL



6

FUSION « LAFONT » / « EHCO-KLM VETEMENTS »

ANNEXE 1

COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2002
DES SOCIETES LAFONT et EHCO-KLM VETEMENTS

2

Détail du bilan Actif

Désignation de l'entreprise : KLM VETEMENTS

Adresse de l'entreprise : ROUTE D'ABBARETZ,44170 NANTES

N° SIRET : 30231658300038

Code APE : 182A

Durée de l'exercice (en mois) : 12

Durée de l'exercice précédent : 12

		Brut	Amortissement	2002	2001
Capital					
Capital	AA				
Total Capital					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	AB				
Frais de recherche et développement	AD				
Concessions, brevets	AF	92 841,90	26 020,39	66 821,51	8 747,74
205100000000 LOGICIELS INFORMATIQUE		92 841,90		92 841,90	54 951,90
280500000000 AMORT. LOGICIELS INFORMATIQUES			26 020,39	(26 020,39)	(46 204,16)
Fonds commercial	AH	686 782,82	686 782,82		46 115,83
207000000000 FONDS COMMERCIAL		686 782,82		686 782,82	686 782,82
280700000000 AMORT. FONDS COMMERCIAL			686 782,82	(686 782,82)	(640 666,99)
Autres immobilisations incorporelles	AJ				
Av. & acomptes immo.	AL				
Total immobilisations incorporelles		779 624,72	712 803,21	66 821,51	54 863,57
Immobilisations corporelles					
Terrains	AN				43 798,61
211000000000 TERRAINS					42 482,66
212500000000 AGENCEMENTS TERRAINS BATIS					10 089,53
281250000000 AMORT. AGENC. TERRAINS BATIS					(8 773,58)
Constructions	AP	51 861,63	3 690,27	48 171,36	251 707,16
213100000000 CONSTRUCTIONS					718 859,37
213500000000 AGENCEMENTS CONSTRUCTIONS					131 423,17
214500000000 CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI		51 861,63		51 861,63	51 861,63
281310000000 AMORT. CONSTRUCTIONS					(521 387,98)
281350000000 AMORT. AGENC. CONSTRUCTIONS					(127 951,84)
281450000000 AMORT CONSTRUCTIONS SOL D'AUTRUI			3 690,27	(3 690,27)	(1 097,19)
Instal. mat. outill	AR	79 871,15	56 761,34	23 109,81	43 692,82
215400000000 MATERIEL INDUSTRIEL		53 419,72		53 419,72	545 108,56
215700000000 AGENCEMENTS MATERIEL INDUSTRIEL		26 451,43		26 451,43	26 451,43
281540000000 AMORT. MATERIEL INDUSTRIEL			52 640,14	(52 640,14)	(526 230,89)
281570000000 AMORT. AGENC. MATERIEL INDUSTRI			4 121,20	(4 121,20)	(1 636,28)
Autres Immo. corp.	AT	393 956,07	273 329,08	120 626,99	157 787,20
218100000000 AGENC. AMENAG. INSTAL. DIVERS		53 496,25		53 496,25	53 496,25
218200000000 MATERIEL DE TRANSPORT		2 505,67		2 505,67	2 505,67
218300000000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATI		269 871,08		269 871,08	269 871,08
218400000000 MOBILIER		68 083,07		68 083,07	69 725,16
281810000000 AMORT. AGENC. AMENAG. INSTAL.			42 216,55	(42 216,55)	(38 608,75)
281820000000 AMORT. MATERIEL DE TRANSPORT			592,45	(592,45)	(91,32)
281830000000 AMORT. MATERIEL BUREAU INFORM.			182 495,53	(182 495,53)	(153 511,12)
281840000000 AMORT. MOBILIER			48 024,55	(48 024,55)	(45 599,77)
Immo. en cours	AV				69 555,34
231000000000 IMMOBILISATIONS EN COURS					69 555,34
Avances & acomptes	AX				
Total immobilisations corporelles		524 288,29	339 710,39	120 626,99	548 551,11
Total des immobilisations					
Participations					

Détail du bilan Actif

Désignation de l'entreprise : KLM VETEMENTS

Adresse de l'entreprise : ROUTE D'ABBARETZ, 44170 NANTES

N° SIRET : 30231658300038

Code APE : 182A

Durée de l'exercice (en mois) : 12

Durée de l'exercice précédent : 12

		Brut	Amortissement	2002	2001
Autres participat.	CU				
Créances rattachées	BB				
Autres titres immo	BD				
Prêts	BF				
Autres immo. financ.	BH	62 920,88		62 920,88	25 283,91
275100000000 DEPOTS VERSES		16 778,22		16 778,22	16 778,22
275111000000 DEPOT DE GARANTIE SUR LOYERS		6 833,32		6 833,32	6 755,40
275126000000 DEPOT DE GARANTIE SUR CARBURANT		1 037,34		1 037,34	1 658,65
275150000000 DEPOT DE GARANTIE AUTRES		38 272,00		38 272,00	91,64
Total immobilisations financières		62 920,88		62 920,88	25 283,91
Total					
TOTAL (I)	BJ	1 368 234,45	1 046 583,90	321 650,55	646 688,61
Stocks					
Mat. 1ere approvisi.	BL	1 306 000,00	302 058,00	1 003 942,00	1 047 044,58
310000000000 STOCKS MATIERES PREMIERES		1 306 000,00		1 306 000,00	1 277 044,58
391100000000 PROV. DEP. MAT. PREM. TISSUS			302 058,00	(302 058,00)	(230 000,00)
En cours prod. biens	BN				71 702,41
331000000000 PRODUITS EN COURS					71 702,41
En cours prod. serv.	BP				
Produits interm.	BR	1 595 000,00	282 539,00	1 312 461,00	1 917 642,30
355000000000 STOCKS DE PRODUITS FINIS		1 595 000,00		1 595 000,00	2 227 642,30
395500000000 PROV. DEP. PRODUITS FINIS			282 539,00	(282 539,00)	(310 000,00)
Marchandises	BT				
Total Stocks		2 901 000,00	584 597,00	2 316 403,00	3 036 389,29
Avances et acomptes					
Avan. & acomp/comm.	BV	104,00		104,00	(14 520,76)
409100000000 FRS AVANC. ACPTES VERS. S/ CDES					(15 244,90)
409101000000 FOURNISSEURS DEBITEURS		104,00		104,00	724,14
Total AVANCES et acomptes		104,00		104,00	(14 520,76)
Créances					
Clients & cpt rattac	BX	1 845 612,54	37 151,41	1 808 461,13	2 412 006,29
411100000000 CLIENTS		1 166 175,36		1 166 175,36	1 650 889,07
411200000000 COLLECTIF CLIENTS SFF		205 108,81		205 108,81	80 482,94
411652000000 CREANCES CEDEES B.D.E.I.					0,06
413000000000 EFFETS RECEVOIR		246 842,47		246 842,47	535 724,36
413013000000 E.A.R - A L'ENCAISSEMENT		179 642,04		179 642,04	138 072,32
416100000000 CLIENTS DOUTEUX		12 629,11		12 629,11	
416101000000 CLIENTS DOUTEUX EN RJ		19 592,35		19 592,35	34 781,37
416110000000 CLIENTS CONTENTIEUX		15 622,40		15 622,40	
418100000000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR					237,58
491100000000 PROVISION DEPRECIATION CLIENTS			37 151,41	(37 151,41)	(28 181,41)
Autres créances	BZ	313 685,90		313 685,90	715 265,21
409800000000 FRS AVOIRS A RECEVOIR					2 278,95
421002000000 REMUNERATIONS DUES FEVRIER		1 525,00		1 525,00	
425100000000 AVANCES ATTACHES COMMERCIAUX					6 097,96
425300000000 AVANCES DIVERSES AU PERSONNEL					8 842,02
427010000000 PERSONNEL IJSS NETTES		8 148,72		8 148,72	8 222,28

Détail du bilan Actif

Désignation de l'entreprise : KLM VETEMENTS

Adresse de l'entreprise : ROUTE D'ABBARETZ, 44170 NANTES

N° SIRET : 30231658300038

Code APE : 182A

Durée de l'exercice (en mois) : 12

Durée de l'exercice précédent : 12

		Brut	Amortissement	2002	2001
427110000000	OPPOSITIONS CADRES				2 322,36
428710000000	PERSONNEL PRODUITS A RECEVOIR				171,85
437030000000	PREVOYANCE CADRE & ART 36 (U.A.P)				14 688,16
437032000000	PREVOYANCE NON CADRES (CAREP)				4 089,60
437103000000	MEDECINE DU TRAVAIL				1 383,79
444000000000	IMPOTS S/ BENEFICES	45 489,80		45 489,80	141 038,66
445510000000	TAXES S/ C.A. A DECAISSER				152 152,00
445631000000	TVA DEDUCTIBLE/ CA3 JANVIER	5 566,66		5 566,66	1 429,36
445632000000	TVA DEDUCTIBLE / CA3 FEVRIER	2 879,16		2 879,16	988,57
445633000000	TVA DEDUCTIBLE / CA3 MARS	2 008,93		2 008,93	1 169,43
445636000000	TVA DEDUCTIBLE/CA3 JUIN				882,65
445861000000	TVA SUR F.F.N.P	24 555,63		24 555,63	38 322,19
445871000000	T.P. S/ FACTURES A ETABLIR	10 467,84		10 467,84	5 815,93
451116000000	COMPTE COURANT HOSPITA SAEGER	44 803,98		44 803,98	
467991000000	DEBITEURS DIVERS	108 817,79		108 817,79	157 649,17
468701000000	PRODUITS A RECEVOIR	59 424,39		59 424,39	167 720,30
Cap.sous app.non ver	CB				
Total créances		211 592 982,41	37 151,41	212 221 147,03	312 727 150
Divers					
Valeurs mobilières	CD				
Disponibilités	CF	380 979,74		380 979,74	719 582,77
512110000000	CREDIT LYONNAIS NANTES	158 603,89		158 603,89	579 180,87
514100000000	CHEQUES POSTAUX NANTES	4 637,41		4 637,41	1 048,57
517000000000	BANQUE SFF	217 605,21		217 605,21	139 121,97
531200000000	CAISSE NANTES	133,23		133,23	
531400000000	CAISSE FRANCS SUISSES				231,36
Total divers		380 979,74		380 979,74	719 582,77
Comptes de régularisation					
Charges const. d'av.	CH	36 142,48		36 142,48	26 438,16
486000000000	CHARGES CONSTATEES D' AVANCE	8 769,86		8 769,86	26 438,16
486091000000	C.C.C.A SUR STOCK DE FOURNITURES	12 388,16		12 388,16	
486092000000	AUTRES C.C.A SUR GROS	14 984,46		14 984,46	
TOTAL (2)	CJ	5 477 524,66	621 748,41	4 855 776,25	6 895 160,96
Charges à répartir.	CL				
Prim.remb.oblig.	CM				
Ecart convers. act.	CN				
TOTAL GENERAL	CO	6 845 759,11	1 668 332,31	5 177 426,80	7 541 849,57

Détail du bilan Passif

Désignation de l'entreprise : KLM VETEMENTS

Adresse de l'entreprise : ROUTE D'ABBARETZ, 44170 NANTES

N° SIRET : 30231658300038

Code APE : 182A

Durée de l'exercice (en mois) : 12

Durée de l'exercice précédent : 12

2002

2001

Capitaux propres			
Capital social ou individuel	DA	1 683 200,00	1 683 200,00
101310000000 CAPITAL SOUSCRIT		1 683 200,00	1 683 200,00
Primes d'émission	DB		
Ecart de réévaluation	DC		
Réserves légales	DD	84 151,86	84 151,86
106100000000 RESERVE LEGALE		84 151,86	84 151,86
Réserv. stat. contra	DE		
Réserves réglement.	DF	1 588,98	1 588,98
106410000000 RESERVES REGL. P. V. NETTES L.		1 588,98	1 588,98
Autres réserves	DG	802 479,52	802 479,52
106800000000 AUTRES RESERVES		802 479,52	802 479,52
Report à nouveau	DH	(2 430 638,75)	(829 623,46)
119000000000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR		(2 430 638,75)	(829 623,46)
Résultat exercice	DI	955 175,86	(1 601 015,29)
Subventions d'inves.	DJ		
Provisions réglement	DK		2 800,00
145100000000 AMORT. DEROG. MATERIEL OUTIL.			2 800,00
TOTAL I	DL	1 095 957,47	143 581,61
Autres fonds propres			
Prod. émiss. partic.	DM		
Avances conditionné.	DN		
TOTAL II	DO		
Provisions pour risques et charges			
Provisions risques	DP	51 294,93	1 861 387,00
151201000000 PROVISION RISQUE RETOUR CLIENT		4 294,93	
151801000000 PROVISION POUR RESTRUCTURATION			1 682 387,00
151810000000 PROVISION POUR LITIGES CLIENTS		47 000,00	179 000,00
Provisions charges	DO	86 207,83	65 014,83
153000000000 PROVISION CHARGE DEPART RETRAITE		40 718,00	34 525,00
155101000000 PROVISION IMPOT FORFAITAIRE ANNUEL		45 489,83	30 489,83
TOTAL III	DR	137 502,76	1 926 401,83
Dettes			
Emprunts. obli. conv.	DS		
Autres Empr. oblig.	DT		
Emprunts & dettes	DU	5 339,05	900 713,42
512112000000 B.D.E.I.			904 576,14
518601000000 INTERETS COURUS A PAYER		5 339,05	(3 862,72)
Empr. dettes. finan.	DV	2 114 930,43	1 133 009,55
425301000000 AVANCE TICKETS RESTAURANT		594,10	2 482,14
451114000000 COMPTE COURANT T.C.E		19 345,93	12 411,35
451191000000 COMPTE COURANT A. LAFONT		2 094 990,40	1 118 116,06
Avan. accpt. cde. cours	DW	38 660,14	97 760,55
419101000000 CLIENTS CREDITEURS		38 660,14	97 760,55
Dettes fournisseurs	DX	1 448 305,53	2 439 347,73
401100000000 FOURNISSEURS		810 548,12	1 618 603,37
403000000000 EFFETS A PAYER			206 845,93
408101000000 F.F.N.P SUR GROS		196 232,16	22 867,36
408103000000 F.F.N.P SUR CUT OFF ACHATS		441 527,25	591 031,07

Détail du bilan Passif

Désignation de l'entreprise : KLM VETEMENTS

Adresse de l'entreprise : ROUTE D'ABBARETZ,44170 NANTES

N° SIRET : 30231658300038

Code APE : 182A

Durée de l'exercice (en mois) : 12

Durée de l'exercice précédent : 12

		2002	2001
Dettes fiscales	DY	264 517,82	864 213,24
421012000000 REMUNERATIONS DUES DECEMBRE		43 638,82	295 294,44
422050000000 COMITE D'ENTREPRISE NOZAY		459,23	84,98
428200000000 DETTES PROVISIONNEES P/ CONGES		33 769,27	154 826,92
428210000000 DETTE/PRIMES DE FIN D'ANNEE		8 589,00	23 163,00
428300000000 DETTES SUR PRIME ACCORD ENTREPRISE		4 894,42	897,90
428601000000 PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER		39 026,00	53 614,00
431001000000 URSSAF LIAISON		18 588,00	63 503,00
437001000000 ASSEDIC LYON		2 619,00	8 631,01
437033000000 PREVOYANCE NON CADRES AXA			20,15
437050000000 CAISSE DE RETRAITE IRIHA		7 985,00	42 639,67
437051000000 CAISSE DE RETRAITE LA MONDIALE			4 248,28
437052000000 CAISSE DE RETRAITE CIRICA		4 655,00	20 912,13
437053000000 CAISSE DE MUTUELLE AXA		3 214,00	27 130,22
437101000000 TAXE D'APPRENTISSAGE		4 903,00	13 705,68
437102000000 CONSTRUCTION .45%		4 413,00	8 324,36
437104000000 FORMATION CONTINUE		15 091,00	16 598,87
438600000000 AUTRES CHARGES SOCIALES A PAYER		14 631,25	63 078,18
438601000000 PROVISION CHARGES PRIMES OBJECTIFS		17 951,00	24 126,00
438602000000 ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER		174,16	174,16
438610000000 PROVISION CHARGES/PFA		3 779,00	11 639,40
438611000000 ORGANIC		12 427,00	
445510000000 TAXES S/ C.A. A DECAISSER		22 157,00	
445781000000 T.P.H COLLECTEE - GROS		422,67	1 256,49
448600000000 AUTRES CHARG. FISC. A PAYER		1 131,00	30 344,40
Dettes sur immob.	DZ		
Autres dettes	EA	72 213,60	36 821,64
419801000000 RRR A ACCORDER & AVOIR A ETABLIR		63 875,20	35 489,08
468600000000 DIVERS CHARGES A PAYER		8 338,40	
468601000000 CHARGES A PAYER DIVERSES			1 332,55
471000000000 COMPTE D'ATTENTE			0,01
Produits cons.avan.	EB		
Total dettes		3 943 966,57	5 471 866,13
Total			
TOTAL IV	EC	3 943 966,57	5 471 866,13
Ecart de conv.passif	ED		
TOTAL GENERAL	EE	5 177 426,80	7 541 849,57

Détail du Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : KLM VETEMENTS

Adresse de l'entreprise : ROUTE D'ABBARETZ, 44170 NANTES

N° SIRET : 30231658300038

Code APE : 182A

Durée de l'exercice (en mois) : 12

Durée de l'exercice précédent : 12

		2002	2001	Variation	%
Produits d'exploitation					
Marchandises	FC	484 360,46	816 447,41	(332 086,95)	(40,67) %
707111000000 Vente marchandise France			(7,89)	7,89	(100,00) %
707131000000 Ventes marchandises France (19.6%)		471 512,35	742 771,57	(271 259,22)	(36,52) %
707182000000 Ventes marchandises à A.L. (19.6%)		12 922,38	3 375,69	9 546,69	282,81 %
707192000000 Vente de marchandise Adolphe Lafont			12 561,79	(12 561,79)	(100,00) %
707251000000 Vente marchandise export		(74,27)	24 547,18	(24 621,45)	(100,30) %
707452000000 Vente marchandise Tiers CEE			33 199,07	(33 199,07)	(100,00) %
Vent.prod.biens	FF	8 971 225,62	12 374 531,09	(3 403 305,47)	(27,50) %
701111000000 Ventes france			(5 094,43)	5 094,43	(100,00) %
701131000000 Ventes france (tva 19.6%)		8 908 012,26	12 147 220,03	(3 239 207,77)	(26,67) %
701182000000 Ventes produits finis à A.L. (19.6%)		23 551,00	59 492,43	(35 941,43)	(60,41) %
701251000000 Ventes export		69 777,93	92 940,76	(23 162,83)	(24,92) %
701452000000 Ventes CEE		14 022,90	204 487,92	(190 465,02)	(93,14) %
701490000000 Ventes produits finis KLM Hollande		19 271,91		19 271,91	
701491000000 Vte produit finis Hospita		41 773,46		41 773,46	
701999000000 Vente facture & avoir ? etabli		(23 734,22)	(29 673,14)	5 938,92	(20,01) %
709111000000 RRR France taxable			(1 176,90)	1 176,90	(100,00) %
709131000000 RRR France taxable (19.6%)		(80 284,77)	(92 061,44)	11 776,67	(12,79) %
709150000000 Rrra export et cee		(1 164,85)	(1 604,14)	439,29	(27,38) %
Ventes services	FI	21 488,65	37 016,27	(15 527,62)	(41,95) %
708500000000 MAL FACON		13,10		13,10	
708530000000 Port sur ventes taxable (19.6%)		14 939,00	23 450,43	(8 511,43)	(36,30) %
708550000000 Port ventes non taxable		290,80	4 960,09	(4 669,29)	(94,14) %
708590000000 Ventes Port KLM Hollande		97,53		97,53	
708591000000 Port Hospita		35,70		35,70	
708811000000 Vente produits annexes France		4 111,52		4 111,52	
708851000000 Vente produits annexes export		896,00	550,47	345,53	62,77 %
708854000000 Vte Produit annexe T. C.E		1 105,00		1 105,00	
708860000000 REFACTORATION FACONNIERS			1 960,49	(1 960,49)	(100,00) %
708861000000 REFACTORATION FACONNIERS			6 094,79	(6 094,79)	(100,00) %
Chiffre d'affaire	FL	9 477 074,73	13 227 994,77	(3 750 920,04)	(28,36) %
Production stockée	FM	(704 344,71)	616 802,84	(1 321 147,55)	(214,19) %
713311000000 Variation des stocks en cour		(71 702,41)	(48 104,76)	(23 597,65)	49,05 %
713551000000 Variation des stocks produits finis		(632 642,30)	664 907,60	(1 297 549,90)	(195,15) %
Production immobil.	FN				
Subven.Exploitation	FO	1 673,89		1 673,89	
740100000000 Subvention contrat qualif soumi		1 673,89		1 673,89	
Reprise sur amort.	FP	738 933,52	837 842,72	(98 909,20)	(11,81) %
781500000000 Reprise provision r & c exploitat			109 458,39	(109 458,39)	(100,00) %
781730000000 REP.S/PROV. DEP. STOCKS		230 000,00	376 480,33	(146 480,33)	(38,91) %
781731000000 Reprise provision stocks P.F		310 000,00	168 152,01	141 847,99	84,36 %
781741000000 Reprise provision clients D?duct		12 489,00	209,73	12 279,27	5 854,80 %
781742000000 Reprise provision clients N D?duct		179 000,00		179 000,00	
791113000000 Subvention type FNE		4 130,15	168 768,34	(164 638,19)	(97,55) %
791600000000		259,80	259,80		
791641000000 AVANTAGES EN NATURE		3 410,82	6 822,11	(3 411,29)	(50,00) %
791642000000 TRANSFERT DE CHARGE		(356,25)	7 692,01	(8 048,26)	(104,63) %

Détail du Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : KLM VETEMENTS

Adresse de l'entreprise : ROUTE D'ABBARETZ, 44170 NANTES

N° SIRET : 30231658300038

Code APE : 182A

Durée de l'exercice (en mois) : 12

Durée de l'exercice précédent : 12

		2002	2001	Variation	%
Autres produits	FQ	221,29	748,99	(527,70)	(70,45) %
758111000000 Produit divers de gestion		221,29	748,99	(527,70)	(70,45) %
TOTAL PROD.EXPLOIT.	FR	9 513 558,72	14 683 389,32	(5 169 830,60)	(35,21) %
Charges d'exploitation					
Achat de marchandise	FS	285 646,06	771 024,62	(485 378,56)	(62,95) %
607111000000 Ach marchand France		187 970,11	332 383,32	(144 413,21)	(43,45) %
607151000000 Ach marchand Import		5 248,00		5 248,00	
607152000000 Achat marchandis CEE		30 955,64	7 736,15	23 219,49	300,14 %
607190000000 Achat marchandises KLM HOLLANDE		52 653,96	84 413,77	(31 759,81)	(37,62) %
607191000000 Ach march KLM france		182,95	760,34	(577,39)	(75,94) %
607192000000 Achat marchandises LAFONT		8 635,40	345 731,04	(337 095,64)	(97,50) %
Variation de stock	FT				
Achts mat.prem.autr.	FU	3 986 438,11	6 205 039,06	(2 218 600,95)	(35,75) %
601111000000 Achats tissus france		371 119,31	435 206,75	(64 087,44)	(14,73) %
601152000000 Achats tissus CEE		3 005 597,99	4 324 553,12	(1 318 955,13)	(30,50) %
601192000000 Achats tissus LAFONT		7 026,90	118 133,30	(111 106,40)	(94,05) %
601711000000 Achat fournit France		438 383,92	783 810,67	(345 426,75)	(44,07) %
601751000000 Achat fournit import		6 883,55	58 582,28	(51 698,73)	(88,25) %
601752000000 Achat fourniture CEE		6 066,10	6 827,42	(761,32)	(11,15) %
601754000000 Achats Fourniture de s#rigraphie		42 699,60		42 699,60	
601790000000 Achat fournitures KLM			104,96	(104,96)	(100,00) %
601792000000 Achat fournit. LAFONT		257,71	497,98	(240,27)	(48,25) %
602610000000 ACHATS EMBALLAGES ETIQUETTES		39 949,05	92 094,21	(52 145,16)	(56,62) %
608010000000 Port sur achat tissus		4 305,78	5 861,95	(1 556,17)	(26,55) %
608017000000 Port achat fourniture		3 995,93	3 370,37	625,56	18,56 %
608040000000 Port achats facon		250 676,55	370 429,48	(119 752,93)	(32,33) %
608045000000 Port achat negoce		2 736,25	2 557,52	178,73	6,99 %
608050000000 Port achat teinture			13,72	(13,72)	(100,00) %
608052000000 Port achats CEE			839,44	(839,44)	(100,00) %
608055000000 Port serigraphie		5 125,89	35,02	5 090,87	14 537,04 %
608090000000 Port KLM NOZAY		291,25		291,25	
608091000000 Port KLM HOLLANDE		1 368,61	2 084,16	(715,55)	(34,33) %
608092000000 Port LAFONT		23,24	36,71	(13,47)	(36,69) %
609010000000 R.R.R.O sur achats tissus		(200 483,47)		(200 483,47)	
609017000000 R.R.R.O sur achats fournitures		413,95		413,95	
Variation de stock	FV	(28 955,42)	(165 975,76)	137 020,34	(82,55) %
603101000000 Variation stock mati#re		(28 955,42)	(165 975,76)	137 020,34	(82,55) %
Autres achats et charges externes	FW	3 184 516,08	3 524 716,51	(340 200,43)	(9,65) %
604211000000 FACON SOUS TRAITANT VEGA		1 474 561,64	2 442 133,48	(967 571,84)	(39,62) %
604214000000 FACON SOUS TRAITANT BETA		49 797,28	12 411,35	37 385,93	301,22 %
604215000000 FACON SOUS TRAITANT INTEX		65 810,06	7 786,84	58 023,22	745,14 %
604216000000 Achats sur conditionnement produits		16 163,88	149,82	16 014,06	10 688,87 %
606110000000 CARBURANT VEH. STE BOXER		7 559,39	13 093,07	(5 533,68)	(42,26) %
606120000000 CARBURANT J. P. BARILLOT		686,30	2 984,57	(2 298,27)	(77,01) %
606130000000 CARBURANT P. BOULOT		1 375,73	1 360,73	15,00	1,10 %
606140000000 CARBURANT VEH. L. HALASZ			16 177,36	(16 177,36)	(100,00) %
606300000000 Fourniture atelier		1 123,83	17 282,74	(16 158,91)	(93,50) %
606450000000 Fourniture de bureau		15 989,63	48 086,80	(32 097,17)	(86,75) %
606640000000 Carburant		14 835,71	31 127,98	(16 292,27)	(52,34) %

Détail du Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : KLM VETEMENTS

Adresse de l'entreprise : ROUTE D'ABBARETZ, 44170 NANTES

N° SIRET : 30231658300038

Code APE : 182A

Durée de l'exercice (en mois) : 12

Durée de l'exercice précédent : 12

	2002	2001	Variation	%
611110000000 RETRAITEM. DECHETS GRANDJOUAN	268,18	6 204,81	(5 936,63)	(95,68) %
611200000000 Frais de stockage	1 189,54		1 189,54	
612230000000 Credit bail standart COFRATEL	963,00		963,00	
612250000000 Crédit Bail informatique	30 914,88	33 702,30	(2 787,42)	(8,27) %
612260000000 Crédit Bail Matériel et Outillage	2 247,12	41 463,90	(39 216,78)	(94,58) %
612270000000 CREDIT BAIL MATERIEL DE		7 653,60	(7 653,60)	(100,00) %
613219000000 Location siege	64 104,30		64 104,30	
613260000000 Location magasins	29 345,07		29 345,07	
613510000000 LOC. VEH. STE BOXER	8 556,00		8 556,00	
613520000000 LOC. VEH. J.P. BARILLOT	48 411,40	50 010,84	(1 599,44)	(3,20) %
613530000000 LOC. VEHICULE P. BOULOT	10 213,01	24 216,15	(14 003,14)	(57,83) %
615511000000 Entretien matériel & outillage	174,65	7 765,84	(7 591,19)	(97,75) %
615512000000 ENTRETIEN VEH. P. GUILLEMINOT		11,67	(11,67)	(100,00) %
615521000000 Entretien matériel de transport	1 724,96	10 103,30	(8 378,34)	(82,93) %
615531000000 Entretien matériel de bur & informa	449,70	2 890,29	(2 440,59)	(84,44) %
615541000000 Entretien batiment	10 108,73	1 367,85	8 740,88	639,02 %
615542000000 Nettoyage des locaux	20 539,20	20 114,83	424,37	2,11 %
615611000000 Maintenance matériel & outillage	31 840,77	19 973,68	11 867,09	59,41 %
615631000000 Maintenance matériel de bur & info	30 134,47	42 563,09	(12 428,62)	(29,20) %
615641000000 Maintenance batiment	5 926,74		5 926,74	
616110000000 ASS. VEHICULE R. PRUD' HOMME	24 302,94	17 557,24	6 745,70	38,42 %
616130000000 ASS. VEHICULE P. BOULOT	22,11	110,18	(88,07)	(79,93) %
616360000000 Assurance marchandises transport?es	1 613,41	2 564,19	(950,78)	(37,08) %
616380000000 Assurance flotte automobile	21 392,91	16 845,50	4 547,41	26,99 %
616385000000 Franchise sur assurance	36,15		36,15	
617000000000 Etudes et recherches	638,94	152,45	486,49	319,11 %
618110000000 Documentation G?n?rale	185,00	1 800,31	(1 615,31)	(89,72) %
618522000000 Frais de colloque & seminaire		2 811,77	(2 811,77)	(100,00) %
621110000000 Personnel interimaire	76 498,15	9 019,90	67 478,25	748,10 %
621400000000 Personnel pr?t?	471 817,78		471 817,78	
622220000000 Courtages sur ventes	113 334,42	53 194,36	60 140,06	113,06 %
622500000000 COMMISSIONS D'AFFACTURAGE	25 528,51	31 646,00	(6 117,49)	(19,33) %
622550000000 HON S/ COOP CIAL - CRF EDI	3 484,45		3 484,45	
622600000000 HONORAIRES COMPTABLES	27 554,26	66 669,67	(39 115,41)	(58,67) %
622620000000 Honoraires juridique	18 033,40	5 295,59	12 737,81	240,54 %
622630000000 Honoraires CAC	14 609,08	13 570,85	1 038,23	7,65 %
622650000000 Honoraire certification	2 826,47	6 038,04	(3 211,57)	(53,19) %
622660000000 Honoraire informatique	2 979,00		2 979,00	
622670000000 Honoraire publicite	7 195,00		7 195,00	
622710000000 Organisme recouvrement	695,11	69,72	625,39	897,00 %
623110000000 Annonce et insertion	10 868,00		10 868,00	
623130000000 Relation presse	12 019,00		12 019,00	
623200000000 Echantillons	2 883,35	18,29	2 865,06	15 664,63 %
623290000000 Echantillons KLM Holande	270,07		270,07	
623291000000 Echantillons K.L.M	56,00		56,00	
623292000000 Echantillons A. Lafont	214,25		214,25	
623293000000 Echantillon Kansas Wenaas Danemark	2 191,28		2 191,28	
623310000000 Foire et exposition	12 589,00	228,97	12 360,03	5 398,10 %
623410000000 Cadeaux clients	6 389,00	2 281,75	4 107,25	180,00 %
623610000000 Catalogues & imprim?s		640,29	(640,29)	(100,00) %
623900000000 Participation publicitaire	21 066,54	33 972,18	(12 905,64)	(37,99) %
624211000000 FRAIS S/ EXPORTATIONS	154 719,15	158 078,88	(3 359,53)	(2,13) %
624251000000 Transport ventes export	2 968,39	10 962,62	(7 994,23)	(72,92) %
624300000000 Transport Interne	705,69		705,69	

Détail du Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : **KLM VETEMENTS**

Adresse de l'entreprise : **ROUTE D'ABBARETZ, 44170 NANTES**

N° SIRET : **30231658300038**

Code APE : **182A**

Durée de l'exercice (en mois) : **12**

Durée de l'exercice précédent : **12**

		2002	2001	Variation	%
624800000000	TRANSPORTS SUR ACHATS DIVERS		403,80	(403,80)	(100,00) %
625001000000	Frais de deplact chef de services	13 034,67	34 015,54	(20 980,87)	(61,68) %
625002000000	Frais de d?placements J.F BARBIER	625,27		625,27	
625005000000	Frais de d?placement du service	9 571,40	415,82	9 155,58	2 201,81 %
625008000000	Frais de déplacement P CHAZAL	618,06		618,06	
625010000000	Frais déplacements des commerciaux	58 738,24	62 977,87	(4 239,63)	(6,73) %
625013000000	Frais déplacement W RONOT	1 896,64		1 896,64	
625044000000	Frais de d?placements M GRENOUILLER	828,06		828,06	
625045000000	Frais de déplacement Gilles ENTEM	1 092,13		1 092,13	
625053000000	Frais de déplacement A TOUTOY	530,60		530,60	
625054000000	Frais de déplacement C MONTAGNON	413,99		413,99	
625060000000	Frais de déplacement DIVERS	6 820,99	38 555,00	(31 734,01)	(82,31) %
625091000000	Frais de d?placement KLM	19 530,52		19 530,52	
625092000000	Frais de déplacement LAFONT	960,29	4 898,73	(3 938,44)	(80,40) %
625700000000	RECEPTIONS	687,33	8 448,76	(7 761,43)	(91,86) %
626110000000	Affranchissements	24 606,33	16 416,65	8 189,68	49,89 %
626120000000	Telephone	38 432,94	27 544,58	10 888,36	39,53 %
626125000000	Telecopies	(303,02)	3 119,36	(3 422,38)	(109,71) %
627510000000	Frais sur effets	6 487,04	2 264,22	4 222,82	186,50 %
627810000000	Frais tenue compte	318,67	8 240,66	(7 921,99)	(96,13) %
627880000000	Frais divers banque	15 804,71	7 025,42	8 779,29	124,96 %
628110000000	Cotisations	(880,76)	16 224,66	(17 105,42)	(105,43) %
Impôts & taxes	FX	181 639,28	160 122,72	21 516,56	13,44 %
633300000000	FORMATION PROF. CONT. INDIRECT	8 021,63	28 898,72	(20 877,09)	(72,24) %
633410000000	Effort construction	2 334,07	7 748,65	(5 414,58)	(69,88) %
633500000000	TAXE APPRENTISSAGE INDIRECT	2 593,53	8 609,54	(6 016,01)	(69,88) %
635110000000	TAXE PROFESSIONNELLE	134 321,40	73 449,64	60 871,76	82,88 %
635120000000	TAXE FONCIERE	11 951,00	11 233,51	717,49	6,39 %
635141000000	TAXE S/ VEHICULE TECHN.	8 473,68	13 526,04	(5 052,36)	(37,35) %
635160000000	Vignettes vehicules	642,97	257,64	385,33	149,56 %
635811000000	Droit enregistrement		60,98	(60,98)	(100,00) %
637100000000	Organic	13 301,00	16 338,00	(3 037,00)	(18,59) %
Salaires traitements	FY	509 870,74	1 653 247,99	(1 143 377,25)	(69,16) %
641100000000	SALAIRES PERSONNEL INDIRECT	465 848,36	1 430 586,75	(964 738,39)	(67,44) %
641101000000	SALAIRES PERSONNEL DIRECTS	24 452,00	60 110,10	(35 658,10)	(59,32) %
641122000000	Avantage en nature repas	372,69	846,33	(473,64)	(55,96) %
641123000000	Avantage en nature vehicule	3 038,13	5 975,96	(2 937,83)	(49,16) %
641200000000	CONGES PAYES PERS. INDIRECTS	(37 256,07)	13 260,25	(50 516,32)	(380,96) %
641210000000	CONGES ANCIENNETE PERS. INDIRE	46 068,21	149 122,86	(103 054,65)	(69,11) %
641211000000	Remuneration surcong? pay? en cour	2 162,18	3 844,92	(1 682,74)	(43,77) %
641300000000	Provison P.A.E	1 560,66	(112 407,06)	113 967,72	(101,39) %
641411000000	Indemnité transport	97,60	1 867,97	(1 770,37)	(94,78) %
641421000000	Indemnité maladie	703,50	26 918,40	(26 214,90)	(97,39) %
641441000000	Indemnité de preavis		793,41	(793,41)	(100,00) %
641443000000	Indemnité de licenciement	2 823,48	72 328,10	(69 504,62)	(96,10) %
Charges sociales	FZ	130 741,89	620 721,44	(489 979,55)	(78,94) %
645111000000	Urssaf	139 669,70	446 766,70	(307 097,00)	(68,74) %
645200000000	MUTUELLE CADRES INDIRECTS	9 497,67	14 893,21	(5 395,54)	(36,23) %
645300000000	RETRAITE COMPLEMENTAIRE INDIRE.	43 719,71	120 300,32	(76 580,61)	(63,66) %
645400000000	ASSEDIC PERS. INDIRECTS	20 261,66	59 838,52	(39 576,86)	(66,14) %
645460000000	Contribution agefiph	(3 192,18)	(883,99)	(2 308,19)	261,11 %
645500000000	Charges sociales sur conges pay?s	(19 867,01)	7 290,90	(27 157,91)	(372,49) %

Détail du Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : KLM VETEMENTS

Adresse de l'entreprise : ROUTE D'ABBARETZ, 44170 NANTES

N° SIRET : 30231658300038

Code APE : 182A

Durée de l'exercice (en mois) : 12

Durée de l'exercice précédent : 12

		2002	2001	Variation	%
645501000000	Charges sociale sur remunerations	(67 040,70)	(40 733,49)	(26 307,21)	64,58 %
647221000000	Versement CE	1 913,71	6 532,26	(4 618,55)	(70,70) %
647412000000	Versement aux oeuvres sociales	4 159,54	1 758,79	2 400,75	136,50 %
647500000000	MEDECINE PERSONNEL INDIRECTS	(1 137,79)	68,10	(1 205,89)	(1 770,76) %
647511000000	Medecine du travail	2 757,58	4 748,94	(1 991,36)	(41,93) %
647521000000	Pharmacie		141,18	(141,18)	(100,00) %
Dot. aux amortiss.	GA	119 455,91	81 996,89	37 459,02	45,68 %
681111000000	Dot amt immo incorporelles	57 597,39	2 305,79	55 291,60	2 397,95 %
681120000000	Dot amt construction sur sol autr	2 869,74		2 869,74	
681121000000	DOT. AMORT. S/IMMOB. CORP.T	488,33	26 139,45	(25 651,12)	(98,13) %
681122000000	DOT. AMORT. S/IMMOB. CORP.C	14 274,20	20 483,71	(6 209,51)	(30,31) %
681123000000	DOT. AMORT. S/IMMOB. CORP.S	7 066,04	8 418,87	(1 352,83)	(16,07) %
681124000000	Dot amt mat?riel de transport	501,13		501,13	
681125000000	Dot amt mat?riel de bureau & info	28 984,41		28 984,41	
681126000000	Dot amt mobilier	4 066,87		4 066,87	
681127000000	Dot amt des AAI divers	3 607,80		3 607,80	
681200000000	AMORT. CHARGES A REPARTIR		24 649,07	(24 649,07)	(100,00) %
Dot. aux provisions	GB				
Dotations aux prov.	GC	606 056,00	552 154,66	53 901,34	9,76 %
681730000000	DOT. PROV. DEP. STOCKS TISSUS	302 058,00	230 000,00	72 058,00	31,33 %
681731000000	Dot provision depr?ciat stock PF	282 539,00	310 000,00	(27 461,00)	(8,86) %
681741000000	Dot provision depr?ciation clients	21 459,00	12 154,66	9 304,34	76,55 %
Dot. pour risq.chg.	GD	57 487,93	82 652,22	(25 164,29)	(30,45) %
681500000000	Dot. pour R & C d'exploitation	47 000,00	82 652,22	(35 652,22)	(43,14) %
681501000000	Dot provision risq & ch d'exploitat	10 487,93		10 487,93	
Autres charges	GE	14 762,84	1 230,51	13 532,33	1 099,73 %
654401000000	Creances irrecevables	12 521,92	113,12	12 408,80	10 969,59 %
658111000000	Charge diverse de gestion	2 240,92	1 117,39	1 123,53	100,55 %
TOTAL CHG EXPLOIT.	GF	9 047 659,42	13 486 930,86	(4 439 271,44)	(32,92) %
Résultat d'exploitation					
Total Résultat d'exploitation					
Opérations en commun					
Bénéfice perte trans	GH				
Perte sup. bénéf.tra	GI				
Total opérations en commun					
Produits financiers					
Produits finan. part	GJ				
Autres val. mobil	GK				
Autres intérêts	GL	27 659,31	57 897,30	(30 237,99)	(52,40) %
763112000000	Int?rets moratoires re?us	24,81		24,81	
765111000000	Escomptes obtenus	27 533,49	57 888,16	(30 354,67)	(52,44) %
768100000000	Ecart de conversion EURO	1,01	9,14	(8,13)	(88,95) %

Détail du Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : KLM VETEMENTS

Adresse de l'entreprise : ROUTE D'ABBARETZ, 44170 NANTES

Durée de l'exercice (en mois) : 12

N° SIRET : 30231658300038

Code APE : 182A

Durée de l'exercice précédent : 12

		2002	2001	Variation	%
Reprise sur prov.	GM				
Diff. positive de chg	GN		50,96	(50,96)	(100,00) %
766100000000 Gains de changes			50,96	(50,96)	(100,00) %
Prod.net. sur cession	GO				
TOTAL PROD. FINANC.	GP	27 559,31	57 948,26	(30 388,95)	(52,44) %
Charges financières					
Dotations finan.	GQ				
Intérêts chg assimil	GR	162 813,90	200 808,78	(37 994,88)	(18,92) %
661161000000 Interets emprunts		74 256,32	30 469,10	43 787,22	143,71 %
661602000000 INTERETS/DAILLY BDEI		270,12	14 777,78	(14 507,66)	(98,17) %
661611000000 Agios trimestriels		60 494,81	84 867,53	(24 372,72)	(28,72) %
661615000000 Interets d escomptes		4 444,03	37 982,19	(33 538,16)	(88,30) %
665100000000 Escomptes accordés France		23 339,02	159,59	23 179,43	14 524,36 %
665130000000 Escomptes accordés (19.6%)			31 966,45	(31 966,45)	(100,00) %
665157000000 Escomptes accordés export		8,56	576,53	(567,97)	(98,52) %
668100000000 Ecart de conversion EURO		1,04	9,61	(8,57)	(89,18) %
Diff. négative de chg	GS		8,35	(8,35)	(100,00) %
666100000000 Pertes de changes			8,35	(8,35)	(100,00) %
Chg.nettes.cess.Mob.	GT				
TOTAL CHG FINANCIERE	GU	162 813,90	200 817,13	(38 003,23)	(18,92) %
Résultat financier					
RESULTAT FINANCIER	GV	(135 254,59)	(142 868,87)	7 614,28	(5,33) %
Total Résultat financier					
Résultat courant avant impôts					
RÉSULTAT AV. IMPOI	GW	330 644,71	1 053 589,59	(722 944,88)	(68,62) %
Total Résultat courant avant impôts					
Produits exceptionnels					
Prod.exep.oper.gest	HA	148,96	16 651,92	(16 502,96)	(99,11) %
771800000000 AUTRES PRO. EXEPT. S/OP.G		148,96	0,14	148,82	106 300,00 %
771811000000 Produit exceptionnel de gestion			8 604,82	(8 604,82)	(100,00) %
772000000000 PDT AXPL. S/EXER. ANT.			8 046,96	(8 046,96)	(100,00) %
Prod.exep.oper.capit	HB	560 093,19		560 093,19	
775200000000 PROD. IMMO. COR. CEDEES		13 719,92		13 719,92	
775204000000 Produit de cession immo ? TCE		5 179,26		5 179,26	
775210000000 Prt cession d'immo corpo. France		541 194,01		541 194,01	
reprise.prov.tr.chg	HC	1 685 187,00	24 478,14	1 660 708,86	6 784,46 %
787151000000 Reprise provision r & c exception		1 685 187,00	22 867,35	1 662 319,65	7 269,40 %
787600000000 Reprise provision depreciat excepti			1 610,79	(1 610,79)	(100,00) %
TOTAL PROD. EXCEPTION	HD	2 245 129,15	41 130,06	2 204 299,09	5 359,34 %
Charges exceptionnelles					

Détail du Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : KLM VETEMENTS

Adresse de l'entreprise : ROUTE D'ABBARETZ, 44170 NANTES

Durée de l'exercice (en mois) : 12

N° SIRET : 30231658300038

Code APE : 182A

Durée de l'exercice précédent : 12

		2002	2001	Variation	%
Chg.exep.oper.gest.	HE	1 353 472,15	947 266,84	406 205,31	42,88 %
671200000000 PENALITES AMENDES FISC. PENAL		13 703,81	18 981,12	(5 277,31)	(27,80) %
671800000000 AUT. CHARG. EXEPT. S/OP GESTION		307,72	9,10	298,62	3 281,54 %
671811000000 Charges exceptionnelle exercice		1 339 460,62	924 175,39	415 285,23	44,94 %
672001000000 Charge exceptionnelle exercice ante			4 101,23	(4 101,23)	(100,00) %
Chg.exp.oper.capital	HF	243 218,69		243 218,69	
675200000000 V.C. IMMO. CORPO. CEDES		243 218,69		243 218,69	
Dot.exp.amort.prov.	HG	15 000,00	1 733 223,20	(1 718 223,20)	(99,13) %
687500000000 DOT. PROV. RIS.& CH. EXP.		15 000,00	1 733 223,20	(1 718 223,20)	(99,13) %
TOTAL CHG EXEPTION.	HH	1 611 690,84	2 680 490,04	(1 068 799,20)	(39,87) %
Résultat exceptionnel					
RESULTAT EXEPTION.	HI	633 738,31	(2 639 359,98)	3 273 098,29	(124,01) %
Total Résultat exceptionnel					
Bénéfices ou pertes					
Particip.sal.fruit.	HJ				
Impôts sur les bén.	HK	9 207,16	15 244,90	(6 037,74)	(39,60) %
697000000000 IMPOSITION FORF. ANNUELLE		9 207,16	15 244,90	(6 037,74)	(39,60) %
TOTAL DES PRODUITS	HL	11 786 547,18	14 782 467,64	(2 995 920,46)	(20,27) %
TOTAL DES CHARGES	HM	10 831 371,32	16 383 482,93	(5 552 111,61)	(33,89) %
BENEFICES OU PERTES	HN	955 175,86	(1 601 015,29)	2 556 191,15	(159,66) %

Détail du bilan Actif

Désignation de l'entreprise : ADOLPHE LAFONT SA

Adresse de l'entreprise : 320, RUE GEORGES FOULC, 69665 VILLEFRANCHE / SAONE

N° SIRET : 95551207400407

Code APE : 182D

Durée de l'exercice (en mois) : 12

Durée de l'exercice précédent : 12

		Brut	Amortissement	2002	2001
Capital					
Capital	AA				
Total Capital					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	AB				
Frais de recherche et développement	AD				
Concessions, brevets	AF				
Fonds commercial	AH	548 336,24	104 785,83	443 550,41	548 336,24
207000000000 FOND DE COMMERCE		548 336,24		548 336,24	548 336,24
290600000000 Provis. dépréc. droit au bail			18 293,88	(18 293,88)	
290700000000 Provis. dépréc. fonds commercial			86 491,95	(86 491,95)	
Autres immobilisations incorporelles	AJ	279 588,00	264 230,22	15 357,78	53 437,73
208111000000 AUT/IMMO INCORPOREL.		279 588,00		279 588,00	272 803,11
280811000000 AMORT./INC*LOGICIEL			264 230,22	(264 230,22)	(219 365,38)
Av. & acomptes immo.	AL				
Total immobilisations incorporelles		827 924,24	369 016,05	458 908,19	601 773,97
Immobilisations corporelles					
Terrains	AN				
Constructions	AP	3 018 940,57	512 172,82	2 506 767,75	675 067,35
213100000000 CONSTRUCTIONS		1 940 988,21		1 940 988,21	
213500000000 A.A.I DES CONSTRUCT.		179 316,38		179 316,38	179 316,38
214500000000 CONSTRUCT/SOL AUTRUI		898 635,98		898 635,98	875 536,01
281310000000 AMORT.CONSTRUCTIONS			33 300,20	(33 300,20)	
281350000000 AMORT*A.A.I CONSTRUC			59 436,59	(59 436,59)	(37 022,02)
281450000000 AMORT.CONST/S.AUTRUI			419 436,03	(419 436,03)	(342 763,02)
Instal. mat. outill.	AR	1 039 104,12	950 577,70	88 526,42	95 943,47
215400000000 MAT & OUT INDUSTRIEL		1 039 104,12		1 039 104,12	1 044 052,58
281540000000 AMORT.MAT & OUT INDU			950 577,70	(950 577,70)	(948 109,11)
Autres immo. corp.	AT	816 448,73	690 832,17	125 616,56	199 470,48
218100000000 A.A.I DIVERS		39 320,18		39 320,18	37 509,24
218200000000 MATERIEL TRANSPORT		7 321,82		7 321,82	7 321,82
218300000000 MAT.BUR.& INFORMATIQ		507 790,68		507 790,68	556 724,97
218400000000 MOBILIER		199 041,05		199 041,05	199 041,05
218410000000 MOB.INST.SOCIALES		62 975,00		62 975,00	62 975,00
281810000000 AMORT*A.A.I DIVERS			36 229,36	(36 229,36)	(35 813,07)
281820000000 AMORT.MAT.TRANSPORT			3 813,46	(3 813,46)	(1 983,00)
281830000000 AMORT.MAT/BUR.& INFO			418 550,67	(418 550,67)	(409 424,33)
281840000000 AMORT.DU MOBILIER			172 384,82	(172 384,82)	(157 697,84)
281841000000 AMORT.MOB.IN/SOCIALE			59 853,86	(59 853,86)	(59 183,36)
Immo. en cours	AV				9 110,68
231000000000 IMMOBILISAT.EN COURS					9 110,68
Avances & acomptes	AX				
Total immobilisations corporelles		6 877 932,12	2 159 582,09	4 718 349,66	6 799 591,98
Immobilisations financières					
Particip. évaluées	CS				
Autres participat.	CU	1 032 752,15	38 327,21	1 094 024,94	1 000 675,35
261804000000 TIT.PARTICIP*T.C.E'		38 327,21		38 327,21	38 327,21

Détail du bilan Actif

Désignation de l'entreprise : ADOLPHE LAFONT SA

Adresse de l'entreprise : 320, RUE GEORGES FOULC, 69665 VILLEFRANCHE / SAONE

Durée de l'exercice (en mois) : 12

N° SIRET : 95551207400407

Code APE : 182D

Durée de l'exercice précédent : 12

		Brut	Amortissement	2002	2001
261805000000	TITRES DE PARTICIP. "KLM VET.NOZAY"	994 424,94		994 424,94	994 424,94
296100000000	Provis. d#pr#c. titres participat.		38 327,21	(38 327,21)	(32 076,80)
Créances rattachées	BB				
Autres titres immo	BD				
Prêts	BF	10 672,49		10 672,49	16 689,28
274301000000	Pret perso Fernandez	5 589,81		5 589,81	9 691,61
274302000000	Pret perso H.Raynaud	3 430,16		3 430,16	5 320,5
274303000000	Pret perso AKIN Ayse	1 500,00		1 500,00	(0,02)
274304000000	Pret perso DUMOULIN	152,52		152,52	1 067,17
274306000000	Prêt personnel P. CANTE				610,00
Autres immo. financ.	BH	70 179,99		70 179,99	65 095,11
275111000000	DEP.GARANTIE/LOYERS	58 982,60		58 982,60	54 492,60
275123000000	DEP.GARANTIE/ELECTR.	133,55		133,55	133,55
275124000000	DEP.GARANTIE/EAUX	23,63		23,63	23,63
275126000000	DEP.GAR/CARBUR.VEHIC	5 586,46		5 586,46	6 321,60
275127000000	DEP.GARANTIE"SODEXHO	3 811,23		3 811,23	3 811,23
275150000000	Depot de garantie	1 330,00		1 330,00	
275161000000	DEP.GAR."ASS.COFACE"	152,45		152,45	152,45
275500000000	Cheques caution	160,07		160,07	160,07
Total immobilisations financières		113 604,63	38 327,21	107 627,42	108 245,97
TOTAL (I)		6 816 022,29	2 560 925,95	4 255 096,34	2 663 825,71
Stocks					
Mat. 1ere approvisi	BL	1 826 000,00	673 000,00	1 153 000,00	824 000,00
310000000000	STOCKS MAT.PREMIERES	1 826 000,00		1 826 000,00	1 261 400,00
391000000000	PROV.DEP.STOCKS M.P		673 000,00	(673 000,00)	(437 400,00)
En cours prod. biens	BN	1 335 000,00		1 335 000,00	526 000,00
331000000000	STOCKS PROD.EN COURS	1 335 000,00		1 335 000,00	526 000,00
En cours prod. serv	BP				
Produits interm.	BR	6 336 585,00	1 316 765,00	5 019 820,00	5 309 101,00
355000000000	STOCKS PROD.FINIS	6 336 585,00		6 336 585,00	7 085 459,00
395500000000	PROV.DEP.STOCKS P.F		1 316 765,00	(1 316 765,00)	(1 776 358,00)
Marchandises	BT				
Total Stocks		9 497 585,00	1 989 765,00	7 507 820,00	6 859 101,00
Avances et acomptes					
Avan & acompt/comm	BV	9 251,94		9 251,94	369 862,35
409100000000	FRS AV/ACPTÉ S/CDES	394,48		394,48	361 151,08
409101000000	FOURNISSEURS DEBIT.	8 857,46		8 857,46	8 711,27
Total Avances et acomptes		9 251,94		9 251,94	369 862,35
Clients					
Clients & cpt rattac	BX	10 215 304,55	248 557,67	9 966 746,88	9 097 285,47
411100000000	CLIENTS FRANCE	6 723 963,45		6 723 963,45	7 260 683,93
413001000000	EAR janvier	337 017,99		337 017,99	268 991,64
413002000000	EAR février	1 005 303,70		1 005 303,70	373 377,53
413003000000	EAR mars	259 419,06		259 419,06	128 674,18
413004000000	EAR avril	7 753,83		7 753,83	2 996,85
413013000000	E.A.R pour reprise	1 061 300,25		1 061 300,25	856 883,12

Détail du bilan Actif

Désignation de l'entreprise : ADOLPHE LAFONT SA

Adresse de l'entreprise : 320, RUE GEORGES FOULC, 69665 VILLEFRANCHE / SAONE

N° SIRET : 95551207400407

Code APE : 182D

Durée de l'exercice (en mois) : 12

Durée de l'exercice précédent : 12

		Brut	Amortissement	2002	2001
41610000000	CLIENTS DOUTEUX*GROS	50 595,94		50 595,94	54 667,84
41610100000	CLIENTS DOUTEUX EN RJ	155 992,11		155 992,11	152 553,06
41611000000	CLIENTS CONTENTIEUX	150 776,56		150 776,56	111 524,32
41810000000	CLIENT FAC.A ETABLIR	10 639,01		10 639,01	19,82
41812900000	Facture à établir KLM NOZAY	452 542,65		452 542,65	100 658,91
49110000000	PROV/DEP/CLIENT GROS		200 294,55	(200 294,55)	(167 901,33)
49120000000	PROV/DEPREC/CLTS.MAG		48 263,12	(48 263,12)	(45 844,40)
Autres créances	BZ	2 579 847,10		2 579 847,10	1 901 139,32
40980100000	FRS/RRRO&AVOIR/N.REC	55 920,47		55 920,47	14 721,14
42500400000	AVANCE M.GRENOUILLET	457,35		457,35	457,35
42510000000	AVANCE ATT.CIAUX	6 560,62		6 560,62	6 402,87
42520100000	AVANCE H.RAYNAUD	762,25		762,25	762,25
43701300000	IRREP				39,66
43702300000	IRPVRP	1 060,10		1 060,10	1 365,99
44411100000	IS A PAYER	56 862,26		56 862,26	57 168,38
44560100000	TVA DEDUCTIBLE DE JANVIER	22 880,58		22 880,58	21 642,83
44560200000	TVA DEDUCTIBLE DE FEVRIER	11 668,25		11 668,25	21 022,55
44560300000	TVA DEDUCTIBLE DE MARS	6 914,76		6 914,76	11 128,26
44586100000	TVA FACT. N PARVENUE	35 819,19		35 819,19	65 610,57
44587100000	TVA fac/av a etablir	524,39		524,39	
45111400000	COMPTE COURANT T.C.E	227 665,29		227 665,29	145 184,80
45119000000	CPTTE GROUPE KLM VETEMENTS	2 094 990,40		2 094 990,40	1 118 116,06
46799100000	DEBITEURS DIVERS				33,54
46799700000	DEB/DIV.REMBT FR/PER				76,22
46876200000	PRODUITS A RECEVOIR	57 761,19		57 761,19	437 406,85
Cap.sous app.non ver	CB				
Total créances		12 795 511,65	248 557,67	12 546 953,98	10 998 424,79
Divers					
Valeurs mobilières	CD				
Disponibilités	CF	178 633,25		178 633,25	242 774,42
51210200000	CREDIT LYONNAIS	3 867,18		3 867,18	23 436,75
51210600000	Credit cooperatif	155 965,54		155 965,54	202 035,29
51400000000	C.C.P LYON 854 B	3 048,98		3 048,98	3 048,98
51870100000	INT.A REC/CPT-DEWISE	5 339,05		5 339,05	3 862,72
53110100000	CAISSE SIEGE VSS	448,38		448,38	101,89
53306100000	CAISSE MAG.ST MARTIN	715,22		715,22	1 559,54
53306200000	CAISSE MAG. MAINE	210,09		210,09	666,20
53306400000	CAISSE TOULOUSE	117,07		117,07	140,96
53306500000	CAISSE BORDEAUX	1 112,66		1 112,66	3 783,66
53306700000	CAISSE MONPLAISIR	1 070,76		1 070,76	1 412,47
53306900000	CAISSE LORIENT	369,29		369,29	541,26
53307000000	CAISSE MARSEILLE	264,39		264,39	455,64
53307100000	CAISSE STRASBOURG	5 591,50		5 591,50	1 422,33
53307300000	CAISSE MONTREUIL	126,31		126,31	
53307500000	CAISSE BOULOGNE	386,83		386,83	306,73
Total divers		178 633,25		178 633,25	242 774,42
Charges const d'act	CH	372 014,93		372 014,93	197 727,42
48600000000	CH.CONST.AV/ABONTS	38 050,91		38 050,91	62 833,21
48600200000	CH.CONST.AV AIR LIQU	115,43		115,43	196,94

Détail du bilan Actif

Désignation de l'entreprise : ADOLPHE LAFONT SA

Adresse de l'entreprise : 320, RUE GEORGES FOULC, 69665 VILLEFRANCHE / SAONE

Durée de l'exercice (en mois) : 12

N° SIRET : 95551207400407

Code APE : 182D

Durée de l'exercice précédent : 12

		Brut	Amortissement	2002	2001
486091000000 C.C.C.A/stock fourni		35 821,56		35 821,56	83 504,91
486092000000 AUT.CH.CON.S.GROS		298 027,03		298 027,03	51 192,32
TOTAL (2)	CJ	22 852 636,77	2 238 322,67	20 614 314,10	18 467 889,98
Charges à répartir.	CL				
Prim.remb.oblig.	CM				
Ecart convers. act.	CN				
TOTAL GENERAL	CO	29 668 659,06	4 799 248,62	24 869 410,44	21 131 715,61

Détail du bilan Passif

Désignation de l'entreprise : ADOLPHE LAFONT SA

Adresse de l'entreprise : 320, RUE GEORGES FOULC, 69665 VILLEFRANCHE / SAONE

N° SIRET : 95551207400407

Code APE : 182D

Durée de l'exercice (en mois) : 12

Durée de l'exercice précédent : 12

2002

2001

Capitaux propres			2002	2001
Capital social ou individuel	DA		3 235 140,00	3 235 140,00
101310000000 CAPITAL SOUS/APP/VER			3 235 140,00	3 235 140,00
Primes d'émission	DB		1 909 388,56	1 909 388,56
104100000000 PRIME/EMISSION AUG.K			881 963,59	881 963,59
104211000000 PRIME DE FUS.SAPIVOG			1 027 424,97	1 027 424,97
Ecart de rééval.	DC		248 751,81	248 751,81
105100000000 RESERVE SPE.REEVALT.			245 245,48	245 245,48
105300000000 RESERVE REEVALT.1979			3 506,33	3 506,33
Réserves légales	DD		293 371,41	259 062,52
106100000000 Reserve legale			293 371,41	259 062,52
Réserv. stat. contra	DE			
Réserves réglement.	DF		1 643 881,60	1 643 881,60
106410000000 RESERVE PVLTL 15%			32 110,49	32 110,49
106411000000 PVLTL AYANT PAY/IS10%			36 851,64	36 851,64
106412000000 PVLTL AYANT PAY/IS15%			95 207,39	95 207,39
106413000000 PVLTL S/VENTE LYON			1 479 712,08	1 479 712,08
Autres réserves	DG		7 697 559,64	7 045 699,64
106800000000 Autres reserves			7 697 559,64	7 045 699,64
Report à nouveau	DH			
Résultat exercice	DI		(727 370,92)	686 168,89
Subventions d'inves.	DJ			
Provisions réglement	DK			
TOTAL I	DL		14 300 722,10	15 028 093,02
Autres fonds propres				
Prod. émiss. partic.	DM			
Avances conditionné.	DN			
TOTAL II	DO			
Provisions pour risques et charges				
Provisions risques	DP		1 698 222,21	207 468,05
151103000000 PROV.LIT.PRUD'HOMMES			30 489,81	30 489,81
151201000000 PROV.RISQ.RETOUR CLT			42 387,40	49 978,24
151400000000 PROVISION POUR RISQUE & CHARGE			33 200,00	
151600000000 PROV.P/EVENT.DIVERSE			232 145,00	
151800000000 Prov/Plan Borotra			1 200 000,00	
151810000000 PROV.P/LITIGES CLTS			160 000,00	127 000,00
Provisions charges	DQ		497 807,26	318 692,38
153000000000 PROV.P/CH.RETRAITES			315 545,00	261 524,00
154100000000 PROV.S/PL.SAL UXEGNE			125 400,00	
155101000000 PROV.S/IMP.FORF.ANNU			56 862,26	57 168,38
TOTAL III	DR		2 196 029,47	526 160,43
Dettes				
Emprunts. obli.conv.	DS			
Autres Empr. oblig	DT			
Emprunts & dettes	DU		1 356 073,46	428 435,91
512100000000 LYONNAISE DE BANQUE			1 335 702,10	410 798,61
518601000000 INTERETS COURUS/PAY.			20 371,36	15 637,30
Empr. dettes finan.	DV		2 000 000,00	
451115000000 AVANCE / Groupe st# m#re			2 000 000,00	

Détail du bilan Passif

Désignation de l'entreprise : ADOLPHE LAFONT SA

Adresse de l'entreprise : 320, RUE GEORGES FOULC, 69665 VILLEFRANCHE / SAONE

N° SIRET : 95551207400407

Code APE : 182D

Durée de l'exercice (en mois) : 12

Durée de l'exercice précédent : 12

		2002	2001
Avan. accpt. cde. cours	DW	46 101,17	82 027,41
419101000000 CLIENTS CREDITEURS		46 101,17	82 027,41
Dettes fournisseurs	DX	3 584 093,11	3 319 122,40
401100000000 FOURNISSEURS FRANCE		2 880 591,96	2 311 520,58
403001000000 EAP janvier		94 935,05	234 294,24
403002000000 EAP fevrier		87 831,54	69 145,54
403003000000 EAP mars		37 252,80	19 324,89
403007000000 EAP juillet			147,39
403008000000 EAP aout			979,40
403009000000 EAP septembre		342,78	342,78
403011000000 EAP novembre			3 346,38
403012000000 EAP decembre		214,83	20 316,08
408101000000 F.F.N.P sur GROS		385 202,86	529 307,41
408102000000 F.F.N.P sur magasins		97 721,29	130 397,71
Dettes fiscales	DY	1 181 555,24	1 496 538,67
421013000000 Remunerations dues a disposition		1 244,22	
422042000000 COMITE ENTREP.VSS		3 829,56	3 783,74
428200000000 DETTES CP EN COURS		311 032,95	307 146,62
428210000000 Dettes sur P.F.E		73 851,28	105 532,00
428300000000 DETTES SUR P.A.E		18 687,55	18 104,78
428601000000 PERS.AUT.CH.A PAYER		35 279,00	75 408,81
428602000000 CIONS VRP BAKALARA		933,00	4 046,00
431001000000 URSSAF LIAISON		177 539,00	181 879,00
431011000000 CC VRP		6 565,58	48,17
437001000000 ASSEDIC LYON		27 002,00	27 785,00
437004000000 GARP TCE ASSEDIC		929,00	890,00
437011000000 CAREP RETRAITE		64 713,00	63 483,00
437013000000 IRREP		884,25	
437021000000 CETSE		77 209,00	92 749,00
437030000000 U.A.P		13 604,00	15 759,44
437032000000 CAREP PREVOYANCE		12 689,00	12 482,00
437101000000 TAXE D'APPRENTISSAGE		23 866,00	23 333,28
437102000000 CONSTRUCTION .45%		21 479,95	20 999,95
437104000000 FORMATION CONTINUE		43 265,00	38 130,48
438300000000 Dettes sur Charges P.A.E		7 495,56	7 286,19
438600000000 CHARG/CP & GRAT PROV		124 973,96	124 112,39
438601000000 CHARG/R.COMP,MOD,P.O		15 817,00	23 018,08
438602000000 ORG.SOCIAUX CH.A PAY		8 045,00	14 635,08
438610000000 Dettes sur charges P.F.E		33 367,82	47 489,00
438611000000 ORGANIC		41 537,00	39 962,00
445510000000 TVA A DECAISSER		28 646,00	213 523,00
445781000000 T.P.H COLLECTEE		1 307,06	1 499,86
445871000000 TVA fac/av a etablr			16 241,21
448600000000 ETAT AUT/CH. A PAYER		5 762,50	17 210,59
Dettes sur immob.	DZ		117 843,09
404100000000 FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS			117 843,09
Autres dettes	EA	204 835,89	135 494,76
419801000000 RRRRA & AVOIR A ETABL		73 653,57	74 082,42
467006000000 COMMISSIONS L.T.N			1 499,94
467102000000 PLAN UNAT AIG EUROPE		142,71	329,31
467891000000 CREDITEURS DIVERS		27 430,31	3 420,96
468600000000 CHA PAYER / ABONTS		61 401,10	53 320,07
468601000000 DIVERS CHARGES A PAY		39 366,14	

Détail du bilan Passif

Désignation de l'entreprise : ADOLPHE LAFONT SA

Adresse de l'entreprise : 320, RUE GEORGES FOULC, 69665 VILLEFRANCHE / SAONE

N° SIRET : 95551207400407

Code APE : 182D

Durée de l'exercice (en mois) : 12

Durée de l'exercice précédent : 12

		2002	2001
468611000000 COURTAGE/PAYER/VENTE		2 842,06	2 842,06
Produits cons.avan.	EB		
Total Dettes		8 372 658,87	5 577 462,24
Totaux			
TOTAL IV	EC	8 372 658,87	5 577 462,24
Ecart de conv.passif	ED		
TOTAL GENERAL	EE	24 869 410,44	21 131 715,69

Détail du Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : ADOLPHE LAFONT SA

Adresse de l'entreprise : 320, RUE GEORGES FOULC, 69665 VILLEFRANCHE / SAONE

Durée de l'exercice (en mois) : 12

N° SIRET : 95551207400407

Code APE : 182D

Durée de l'exercice précédent : 12

		2002	2001	Variation	
Produits d'exploitation					
Marchandises	FC	13 962 324,48	14 949 485,30	(987 160,82)	(6,60) %
707113000000 Vente marchandise à 5,5%		929,23	929,23		
707131000000 Vente marchandise France à 19,6%		10 037 580,84	10 146 590,33	(109 009,49)	(1,07) %
707132000000 Vente marchandise mag. AL à 19,6%		3 905 416,07	4 488 457,07	(583 041,00)	(12,99) %
707141000000 Vte march exo attest		7 711,46	13 839,38	(6 127,92)	(44,28) %
707181000000 Vente marchand. KLM NOZAY 19,6%		6 996,30	292 550,23	(285 553,93)	(97,61) %
707251000000 Vente marchandise export		3 690,58	8 048,29	(4 357,71)	(54,14) %
Vent.prod.biens	FF	17 444 429,37	15 055 507,05	2 388 922,32	15,87 %
701111000000 Ventes france			1 197,14	(1 197,14)	(100,00) %
701131000000 Ventes France à 19,6%		13 339 978,94	10 701 298,66	2 638 680,28	24,66 %
701132000000 Ventes AL aux magasins à 19,6%		2 121 769,17	2 053 092,07	68 677,10	3,35 %
701133000000 VTES PR.FINI 18.6 %		13 193,17		13 193,17	
701134000000 Ventes prototypes France à 19,6%		2 338,48	4 315,36	(1 976,88)	(45,81) %
701141000000 Vente exo attestatio		22 854,26	24 295,03	(1 440,77)	(5,93) %
701181000000 Vente produit finis KLM NOZAY 19,6%		1 339,81	45 992,08	(44 652,27)	(97,09) %
701251000000 Ventes export		571 146,77	473 024,56	98 122,21	20,74 %
701352000000 Ventes prototypes C.E.E		15,24		15,24	
701353000000 Vente braderie expor		346,85	931,35	(584,50)	(62,76) %
701452000000 Ventes CEE		978 935,63	1 637 011,09	(658 075,46)	(40,20) %
701490000000 Vtes P.F KLM Holland		(2 527,50)	7 859,50	(10 387,00)	(132,16) %
701492000000 Vente prod.finis Kansas Danemarck			797,92	(797,92)	(100,00) %
701493000000 Vente produits finis Kansas Norvège		81 323,80	15 393,60	65 930,20	428,30 %
701494000000 Ventes PF Hospita saeger Allemagne		23 252,78		23 252,78	
701999000000 Vte fac/av.a etablr		99 205,43	(7 992,05)	107 197,48	(1 341,30) %
702111000000 Vente tissus France			(229,44)	229,44	(100,00) %
702131000000 Vente tissus France à 19,6%		24 971,38	25 595,41	(624,03)	(2,44) %
702151000000 Vente tissus export		259 881,65	91 585,92	168 295,73	183,76 %
702152000000 Ventes tissus cee		321,60	4 943,24	(4 621,64)	(93,49) %
702181000000 Vente tissu KLM NOZAY à 19,6%		20 949,51	122 015,52	(101 066,01)	(82,83) %
702190000000 Vtes Tissu KLM Holla		(33,50)	60,00	(98,50)	(164,17) %
702194000000 Vtes tissus Hospita saeger allemagn		424,00		424,00	
703111000000 Ventes de dechets		63,00	261,54	(198,54)	(75,91) %
709111000000 RRR accordees			(1 524,40)	1 524,40	(100,00) %
709131000000 RRR accordés à 19,6%		(112 591,45)	(147 621,57)	35 030,12	(23,73) %
709150000000 Rrra export et cee		(10 076,69)	(5 131,81)	(4 944,88)	96,36 %
709999000000 R.R.R.A/fact a payer		7 352,04	8 336,33	(984,29)	(11,81) %
Ventes services	FI	107 414,71	124 973,98	(17 559,27)	(14,05) %
708500000000 Port ventes taxables			12,93	(12,93)	(100,00) %
708530000000 Port ventes taxables 19,6%		52 290,74	49 508,20	2 782,54	5,62 %
708550000000 Port vtes non taxabl		2 025,59	1 564,81	460,78	29,45 %
708552000000 Ports sur ventes CEE		7 256,64	8 729,54	(1 472,90)	(16,87) %
708590000000 Vtes Port KLM Hollan		39,42	21,28	18,14	85,24 %
708811000000 Vente prod/annex Fce		3 660,47	2 439,18	1 221,29	50,07 %
708831000000 Vente produits annexes France 19,6%		31 058,50	6 223,03	24 835,47	399,09 %
708851000000 Vte prod/annex expor		2 597,02	2 055,77	541,25	26,33 %
708881000000 Vente prod.annexe KLM NOZAY 19,6%		749,10	51 933,64	(51 184,54)	(98,56) %
708892000000 Vte Produit annexe KANSAS Danemark		4 208,67		4 208,67	
708893000000 Vente produit annexe Kansas Norvège		2 485,60	2 485,60		
708895000000 Vte Pr. Annexe Jhoan Skoglund suede		1 042,96		1 042,96	
Chiffre d'affaire	FL	31 514 168,56	30 129 966,33	1 384 202,23	4,59 %

Détail du Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : ADOLPHE LAFONT SA

Adresse de l'entreprise : 320, RUE GEORGES FOULC, 69665 VILLEFRANCHE / SAONE

Durée de l'exercice (en mois) : 12

N° SIRET : 95551207400407

Code APE : 182D

Durée de l'exercice précédent : 12

		2002	2001	Variation	%
Production stockée	FM	60 126,00	1 032 533,10	(972 407,10)	(94,18) %
713311000000 Variat stock en cour		809 000,00	92 739,89	716 260,11	772,33 %
713551000000 Variat stock pr fini		(748 874,00)	939 793,21	(1 688 667,21)	(179,68) %
Production immobil.	FN				
Subven.Exploitation	FO	1 524,00	21 022,08	(19 498,08)	(92,75) %
740101000000 Subvention contrat adaptation soumi			13 100,82	(13 100,82)	(100,00) %
740130000000 Subvention Contrat qualif à 19,6%			1 061,05	(1 061,05)	(100,00) %
740131000000 Subvention contrat adapt. à 19,6%		1 524,00		1 524,00	
740200000000 Autres subventions			6 860,21	(6 860,21)	(100,00) %
Reprise sur amort.	FP	2 811 992,83	3 034 792,93	(222 800,10)	(7,34) %
781500000000 Rep/prov.r&c exploit		7 590,84		7 590,84	
781730000000 Rep.prov/stocks M.P		437 400,00	515 887,47	(78 487,47)	(15,21) %
781731000000 Rep prov.stocks P.F		1 776 358,00	1 283 521,78	492 836,22	38,40 %
781741000000 Rep prov clients D		47 088,42	59 407,94	(12 319,52)	(20,74) %
781742000000 Rep prov clients ND		127 000,00	113 879,42	13 120,58	11,52 %
791113000000 Subvent type FNE		336 142,40	399 783,48	(63 641,08)	(15,92) %
791600000000 Particip.vehicule			76,22	(76,22)	(100,00) %
791606000000 transf/ch.refac four		4 960,88	588 803,97	(583 843,09)	(99,16) %
791640000000 Transf/charg s/refac		25 311,79	27 019,58	(1 707,79)	(6,32) %
791641000000 Transf.ch/av.nature		50 140,50	46 413,07	3 727,43	8,03 %
Autres produits	FQ	109 544,69	146 350,74	(36 806,05)	(25,15) %
751152000000 Redevances marques		102 989,05	130 090,91	(27 101,86)	(20,83) %
758111000000 Produit divers gest		6 555,64	16 259,83	(9 704,19)	(59,68) %
TOTAL PROD.EXPLOIT.	FR	34 497 356,08	34 364 665,18	132 690,90	0,39 %

Charges d'exploitation

Achat de marchandise	FS	8 259 154,83	9 519 835,78	(1 260 680,95)	(13,24) %
607101000000 Ach marchand AL mag			0,02	(0,02)	(100,00) %
607111000000 Ach marchand France		3 280 551,53	2 989 588,52	290 963,01	9,73 %
607151000000 Ach marchand Import		650 521,32	1 032 662,82	(382 141,50)	(37,01) %
607152000000 Achat marchandis CEE		(65 240,23)	40 148,52	(105 388,75)	(262,50) %
607191000000 Ach march KLM france		24 631,57	86 950,82	(62 319,25)	(71,67) %
607192000000 Achats negoces klm kleding		27 479,33		27 479,33	
607193000000 Achat negoce kansas wenaas A/S		41 100,40		41 100,40	
607194000000 Achat negone kansas wenass profil		2 092,50		2 092,50	
607195000000 Achat negoce fristads		59 657,35		59 657,35	
607196000000 Achats n#goce Fristads AB Su#de		18 842,00		18 842,00	
607197000000 Achats négoce wenaas Norvège		9 082,33		9 082,33	
607198000000 Achats n#goce Johan Skoglund		180 008,72		180 008,72	
607211000000 ACH.ART/France SW			37 071,59	(37 071,59)	(100,00) %
607251000000 Ach sous traitance import		4 030 428,01	5 333 413,49	(1 302 985,48)	(24,43) %
Variation de stock	FT				
Achts mat.prem.autr.	FU	8 992 281,13	7 053 515,66	1 938 765,47	27,49 %
601111000000 Achats tissus france		3 083 419,55	2 564 379,42	519 040,13	20,24 %
601151000000 Achats tissus import		79 810,81	128 675,37	(48 864,56)	(37,98) %
601152000000 Achats tissus CEE		3 254 853,78	2 303 605,61	951 248,17	41,29 %
601191000000 Achats tissus KLM fr		20 768,70	814,98	19 953,72	2 448,37 %
601711000000 Achat fourmit France		1 071 514,40	993 157,40	78 357,00	7,89 %
601751000000 Achat fourmit import		24 408,68	51 740,98	(27 332,30)	(52,83) %

Détail du Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : ADOLPHE LAFONT SA

Adresse de l'entreprise : 320, RUE GEORGES FOULC, 69665 VILLEFRANCHE / SAONE

Durée de l'exercice (en mois) : 12

N° SIRET : 95551207400407

Code APE : 182D

Durée de l'exercice précédent : 12

		2002	2001	Variation	%
601752000000	Achat fourniture CEE	310 057,31	298 333,48	11 723,83	3,93 %
601753000000	Achats Fourniture de s#rigraphie	259 978,20		259 978,20	
601791000000	Achats Fournitures KLM NOZAY	(378,00)		(378,00)	
602610000000	Emballages	138 505,96	88 300,33	50 205,63	56,86 %
608010000000	Port sur achat tissu	2 813,44	3 403,85	(590,41)	(17,35) %
608017000000	Port achat fourniture	12 661,74	8 739,67	3 922,07	44,88 %
608040000000	Port achats facon	611 127,57	471 353,78	139 773,79	29,65 %
608045000000	Port achat negoce	395 119,09	511 834,98	(116 715,89)	(22,80) %
608050000000	Port achat teinture	117,61	16,80	100,81	600,06 %
608055000000	Port serigraphie	13 983,95	16 364,56	(2 380,61)	(14,55) %
608090000000	Port KLM	32,47	201,71	(169,24)	(83,90) %
608092000000	Port klm kleding	965,10		965,10	
608093000000	Port kansas wenass A/S	6 916,91		6 916,91	
608094000000	Port kansas wenass profil	191,90		191,90	
608095000000	Port fristads	381,60		381,60	
608098000000	Port Johan Skoglund	390,00		390,00	
609010000000	R.R.R.O sur achats tissus	(215 039,79)	(304 757,74)	89 717,95	(29,44) %
609017000000	R.R.R.O sur achats fournitures	(80 319,85)	(82 649,52)	2 329,67	(2,82) %
Variation de stock	FV	(564 600,00)	82 133,19	(646 733,19)	(787,42) %
603101000000	Variation stock mati	(564 600,00)	82 133,19	(646 733,19)	(787,42) %
Autres achats et charges externes	FW	7 097 810,50	7 271 616,39	(173 805,89)	(2,39) %
			4,57	(4,57)	(100,00) %
604111000000	Achats teinture				
604211000000	Achats facon	2 423 379,16	2 022 656,33	400 722,83	19,81 %
604214000000	Achats facons TCE	555 256,73	540 965,33	14 291,40	2,64 %
604215000000	Achats broderie seri	320 710,92	371 271,17	(50 560,25)	(13,62) %
604216000000	Achats sur conditionnement produits	7 700,38	4 791,03	2 909,35	60,72 %
606110000000	Electricite	67 875,62	74 959,94	(7 084,32)	(9,45) %
606120000000	Eau	15 848,38	9 177,24	6 671,14	72,69 %
606130000000	Gaz	26 268,81	26 419,37	(150,56)	(0,57) %
606300000000	Fourniture atelier	92 897,66	680 647,10	(587 749,44)	(86,35) %
606450000000	Fourniture de bureau	78 275,68	99 450,32	(21 174,64)	(21,29) %
606500000000	Listing & consommables informatique	42 952,22	25 662,06	17 290,16	67,38 %
606640000000	Carburant	65 130,57	92 131,46	(27 000,89)	(29,31) %
611000000000	Etalage	6 504,42	6 089,43	414,99	6,81 %
611200000000	Frais de stockage	21 686,04	4 441,38	17 244,66	388,27 %
612200000000	Slibail table coupe		9 612,52	(9 612,52)	(100,00) %
612230000000	Slibail mach broder	5 568,84	5 406,08	162,76	3,01 %
612240000000	Credit bail informatique des magari	39 145,73	40 380,70	(1 234,97)	(3,06) %
613219000000	Location siege	121 302,47	223 151,16	(101 848,69)	(45,64) %
613260000000	Location magasins	204 516,23	203 493,89	1 022,34	0,50 %
613510000000	Loc mat et outillage	21 184,52	16 081,79	5 102,73	31,73 %
613520000000	Location mat transpo	179 256,78	194 418,78	(15 162,00)	(7,80) %
613530000000	Loc mat de bureau	20 956,46	19 890,79	1 065,67	5,36 %
613550000000	Loc mat informatique	455,44	14 566,56	(14 111,12)	(96,87) %
613570000000	Location chariot scv	455,82	3 831,04	(3 375,22)	(88,10) %
615511000000	Entretien mat et out	19 845,67	11 540,83	8 304,84	71,96 %
615521000000	Ent mat de transport	6 465,55	10 297,99	(3 832,44)	(37,22) %
615531000000	Ent mat bur et infor	33 629,31	16 072,97	17 556,34	109,23 %
615541000000	Entretien batiment	81 370,00	84 030,13	(2 660,13)	(3,17) %
615542000000	Nettoyage des locaux	49 271,62	58 496,74	(9 225,12)	(15,77) %
615611000000	Mainten mat et out	37 363,25	59 384,96	(22 021,71)	(37,08) %
615631000000	Mainten mat bur info	54 220,66	60 106,24	(5 885,58)	(9,79) %
615641000000	Maintenance batiment	9 169,84	7 182,92	1 986,92	27,66 %

Détail du Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : ADOLPHE LAFONT SA

Adresse de l'entreprise : 320, RUE GEORGES FOULC, 69665 VILLEFRANCHE / SAONE

N° SIRET : 95551207400407

Code APE : 182D

Durée de l'exercice (en mois) : 12

Durée de l'exercice précédent : 12

	2002	2001	Variation	%
615642000000 Surveillance - Sécurité	21 086,15	20 182,29	903,86	4,48 %
616110000000 Assurance incendie	46 729,07	36 650,78	10 078,29	27,50 %
616130000000 Ass responsab civile	2 939,70	2 618,54	321,16	12,26 %
616360000000 Assur mses transport	12 109,32	10 743,52	1 365,80	12,71 %
616380000000 Assurance automobile	43 990,65	43 138,19	852,46	1,98 %
616385000000 Franchise sur assur.	4 959,20	16 258,92	(11 299,72)	(69,50) %
617000000000 Etudes et recherches	21 275,56	14 864,46	6 411,10	43,13 %
618110000000 Documentation Gale	8 541,70	5 060,71	3 480,99	68,78 %
618522000000 Frais colloq seminai	8 070,44	24 562,18	(16 491,74)	(67,14) %
621110000000 Personnel interim	299 176,58	239 911,00	59 265,58	24,70 %
621400000000 Personnel prete	73 179,96	6 023,67	67 156,29	1 114,87 %
622210000000 Commiss mandataires	39 940,21	73 202,42	(33 262,21)	(45,44) %
622220000000 Courtages sur ventes	89 400,84	18 140,65	71 260,19	392,82 %
622511000000 Renseignements financiers	6 033,00	8 232,24	(2 199,24)	(26,72) %
622520000000 Commissions coface	1 241,42	6 647,80	(5 406,38)	(81,33) %
622550000000 CRF Carrefour	8 416,30	24 343,84	(15 927,54)	(65,43) %
622600000000 Honoraires divers	45 330,36	35 607,41	9 722,95	27,31 %
622620000000 Honoraires juridique	39 005,59	3 582,56	35 423,03	988,76 %
622630000000 Honoraires CAC	29 718,98	33 141,40	(3 422,42)	(10,33) %
622640000000 Hono propriete indus	6 557,52	15 717,53	(9 160,01)	(58,28) %
622650000000 Honora certification	13 210,38	7 959,19	5 251,19	65,98 %
622660000000 Honoraire informatiq	9 000,00	4 731,03	4 268,97	90,23 %
622670000000 Honoraire publicite	19 284,00	(11 578,79)	30 862,79	(266,55) %
622690000000 Honoraires KLM holl.	3 000,00	13 720,27	(10 720,27)	(78,13) %
622710000000 Organisme recouvrement	11 643,93	10 961,90	682,03	6,22 %
623110000000 Annonce et insertion	30 192,38	37 480,25	(7 287,87)	(19,44) %
623130000000 Relation presse	435,15	880,16	(445,01)	(50,56) %
623200000000 Echantillons	6 854,86	10 012,88	(3 158,02)	(31,54) %
623290000000 Echantillons KLM Holande	306,92	221,20	85,72	38,75 %
623291000000 Echantillons KLM	264,24	931,98	(667,74)	(71,65) %
623293000000 Echan. divers pub kansas wenass A/S	5 087,14		5 087,14	
623294000000 Echantillon kansas wenass profil	1 610,00		1 610,00	
623295000000 Echantillons fristads	548,56		548,56	
623296000000 Echantillons Fristads AB Su#de	272,00		272,00	
623297000000 Echantillons Wenaas Norv#ge	941,16		941,16	
623310000000 Foire et exposition	105 412,15	63 741,47	41 670,68	65,37 %
623410000000 Cadeaux clients	22 540,43	26 751,48	(4 211,05)	(15,74) %
623610000000 Catalog et imprimes	118 040,33	146 784,99	(28 744,66)	(19,58) %
623650000000 Analyse de march# et base de donn#e	26 751,00	12 870,81	13 880,19	107,84 %
623810000000 Dons et pourboires	768,00	5 202,83	(4 434,83)	(85,24) %
623900000000 Participat publicit	17 249,96	33 907,02	(16 657,06)	(49,13) %
623910000000 Sponsoring	2 577,07		2 577,07	
624211000000 Transp vtes France	537 311,22	446 793,44	90 517,78	20,26 %
624213000000 Transport magasins	89 410,62	106 600,29	(17 189,67)	(16,13) %
624251000000 Transp vtes export	77 711,69	70 921,52	6 790,17	9,57 %
624300000000 Transport interne		3 540,96	(3 540,96)	(100,00) %
625001000000 Fr deplac chef sces	34 909,52	22 855,56	12 053,96	52,74 %
625002000000 Frais de d#placements J.F BARBIER	12 154,70	9 941,91	2 212,79	22,26 %
625005000000 Fr deplact services	19 054,58	20 226,20	(1 171,62)	(5,79) %
625008000000 Fr deplact P Chazal	5 610,36	3 851,29	1 759,07	45,67 %
625010000000 Fr depl commerciaux	130 365,94	146 289,39	(15 933,45)	(10,89) %
625013000000 Fr depl W RONOT	16 518,96	22 714,55	(6 195,59)	(27,28) %
625015000000 DEPL. A. QUEROL	15 822,48	14 351,11	1 471,37	10,25 %
625016000000 Frais de déplacement STOFFEL J.Phil	12 833,71	15 827,71	(2 994,00)	(18,92) %

Détail du Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : **ADOLPHE LAFONT SA**

Adresse de l'entreprise : 320, RUE GEORGES FOULC, 69665 VILLEFRANCHE / SAONE

Durée de l'exercice (en mois) : 12

N° SIRET : 95551207400407

Code APE : 182D

Durée de l'exercice précédent : 12

		2002	2001	Variation	%
625042000000	Fr deplac J L Sidel	388,76	877,71	(488,95)	(55,71) %
625043000000	DUpl. H de S. MARTIN	9 075,94	10 790,73	(1 714,79)	(15,89) %
625044000000	DEPL. Y. ROSIERES	7 590,92	4 450,56	3 140,36	70,56 %
625045000000	Fr depl Mursilli PH	6 684,79	7 649,53	(964,74)	(12,61) %
625046000000	Fr depl X Leseur		(72,44)	72,44	(100,00) %
625050000000	Frais déplacement B. FORCHI		1 204,50	(1 204,50)	(100,00) %
625052000000	Fr deplac S Rabian	2 166,95	5 059,22	(2 892,27)	(57,17) %
625053000000	Fr deplac A Toutoy	10 518,17	14 923,69	(4 405,52)	(29,52) %
625054000000	Fr depl Montagnon	3 419,93	6 297,62	(2 877,69)	(45,69) %
625055000000	Fr.depl H. RAYNAUD	6 878,78	11 921,96	(5 043,18)	(42,30) %
625059000000	Frais de déplacement A. FORCHI		11 644,44	(11 644,44)	(100,00) %
625700000000	receptions	12 506,50	11 773,57	732,93	6,23 %
626110000000	Affranchissements	55 407,53	65 593,43	(10 185,90)	(15,53) %
626120000000	Telephone	111 422,24	92 025,81	19 396,43	21,08 %
626125000000	Telecopies		386,14	(386,14)	(100,00) %
626130000000	Telex	21 331,85	34 107,19	(12 775,34)	(37,46) %
626140000000	Lignes informatiques	12 208,78	17 420,49	(5 211,71)	(29,92) %
627510000000	Frais sur effets	2 702,66	4 225,94	(1 523,28)	(36,05) %
627810000000	Frais tenue compte	11 074,15	10 988,47	85,68	0,78 %
627870000000	Commis carte bleu	4 354,57	4 835,18	(480,61)	(9,94) %
627880000000	Frais divers banque	27 798,32	34 720,12	(6 921,80)	(19,94) %
628110000000	Cotisations	15 563,95	13 109,46	2 454,49	18,72 %
628410000000	Frais de recrutement	12 654,94	23 937,54	(11 282,60)	(47,13) %
Impôts & taxes	FX	429 327,67	589 178,74	(159 851,07)	(27,13) %
633300000000	Formation continue	73 241,55	109 368,23	(36 126,68)	(33,03) %
633410000000	Effort construction	19 891,46	20 557,54	(666,08)	(3,24) %
633500000000	Taxe d apprentissage	19 033,53	23 060,55	(4 027,02)	(17,46) %
635110000000	Taxe professionnelle	226 168,78	369 542,48	(143 373,70)	(38,80) %
635120000000	Taxe fonciere	18 487,00	2 547,65	15 939,35	625,65 %
635130000000	Taxe sur enseigne	1 016,27	1 104,04	(87,77)	(7,95) %
635141000000	t v t s	25 075,57	21 572,10	3 503,47	16,24 %
635160000000	Vignettes vehicules	2 455,36	(171,36)	2 626,72	(1 532,87) %
635811000000	Droit enregistrement	2 116,25	1 635,52	480,73	29,39 %
637100000000	Organic	41 841,90	39 961,99	1 879,91	4,70 %
Salaires traitements	FY	4 710 473,01	4 694 648,36	15 824,65	0,34 %
641100000000	Salaires & appoint	3 746 111,77	3 893 266,43	(147 154,66)	(3,78) %
641101000000	Prov/salaire.appoint	(73 205,55)	(17 788,89)	(55 416,66)	311,52 %
641121000000	T.PART/ALLOC SUPPLT	2 220,01	2 581,27	(361,26)	(14,00) %
641122000000	Avantag nature repas	142,99	115,75	27,24	23,53 %
641123000000	Avantag natur vehicu	47 777,50	43 715,58	4 061,92	9,29 %
641200000000	Provision cong.payes	(1 692,69)	20 796,43	(22 489,12)	(108,14) %
641210000000	Remunre/conges payes	379 936,70	365 252,83	14 683,87	4,02 %
641211000000	Rem/cong.pay en cour	19 312,94	26 043,49	(6 730,55)	(25,84) %
641300000000	Provison P.A.E	2 548,15	3 079,93	(531,78)	(17,27) %
641310000000	Remuneration s/P.A.E	221 323,06	205 573,63	15 749,43	7,66 %
641400000000	Intéressement aux personnels		(0,02)	0,02	(100,00) %
641411000000	Indemnité transport	30 289,77	31 421,15	(1 131,38)	(3,60) %
641421000000	Indemnité maladie	42 972,27	36 855,02	6 117,25	16,60 %
641441000000	Indemnité de preavis	18 088,09	5 312,47	12 775,62	240,48 %
641443000000	Indemnité licencieme	274 648,00	72 580,07	202 067,93	278,41 %
641643000000	Ind fin de carriere		5 843,22	(5 843,22)	(100,00) %
Charges sociales	FZ	1 980 260,28	2 051 093,58	(70 833,28)	(3,45) %

Détail du Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : ADOLPHE LAFONT SA

Adresse de l'entreprise : 320, RUE GEORGES FOULC, 69665 VILLEFRANCHE / SAONE

N° SIRET : 95551207400407

Code APE : 182D

Durée de l'exercice (en mois) : 12

Durée de l'exercice précédent : 12

		2002	2001	Variation	%
645111000000	Urssaf	1 295 293,96	1 331 557,62	(36 263,66)	(2,72) %
645200000000	Mutuelles	91 296,59	96 748,80	(5 452,21)	(5,64) %
645300000000	Retraites	323 304,12	316 403,44	6 900,68	2,18 %
645400000000	Assedic	170 618,09	176 277,78	(5 659,69)	(3,21) %
645410000000	GARANTIE SOCIALE DES DIRIGEANTS	2 219,99	2 581,24	(361,25)	(14,00) %
645460000000	Contribution agefiph	(1 870,56)	11 394,27	(13 264,83)	(116,42) %
645500000000	Charg/sociale conges	(1 417,63)	9 553,55	(10 971,18)	(114,84) %
645501000000	Charg/sociale remune	(20 062,72)	3 409,51	(23 472,23)	(688,43) %
647221000000	Versement CE	35 571,95	37 114,03	(1 542,08)	(4,16) %
647412000000	Verst oeuvre sociale	24 766,60	14 321,35	10 445,25	72,93 %
647500000000	Restaurant d'entreprise	49 305,00	40 939,65	8 365,35	20,43 %
647511000000	Medecine du travail	11 139,20	10 761,97	377,23	3,51 %
647521000000	Pharmacie	95,69	30,35	65,34	215,29 %
Dot.aux amortiss.	GA	311 271,40	284 913,95	26 357,45	9,25 %
681111000000	Dot amt immo incorpo	44 864,84	50 331,36	(5 466,52)	(10,86) %
681120000000	Dot amt const s autr	76 673,01	42 412,79	34 260,22	80,78 %
681121000000	Dot amt AAI construc	22 414,57	22 414,57		
681122000000	Dot amt construction	33 300,20		33 300,20	
681123000000	Dot amt mat et outil	39 606,65	47 460,46	(7 853,81)	(16,55) %
681124000000	Dot amt matériel de transport	1 830,46	1 830,46		
681125000000	Dot amt mat bur info	76 807,90	102 050,71	(25 242,81)	(24,74) %
681126000000	Dot amort mobilier	14 686,98	15 580,09	(893,11)	(5,73) %
681127000000	Dot amt des AAI div	416,29	2 159,87	(1 743,58)	(80,73) %
681128000000	Dot amt mat inst soc	670,50	673,64	(3,14)	(0,47) %
Dot. aux provisions	GB	104 785,83		104 785,83	
681610000000	Dot. Provisions dép. immo Incorpor.	104 785,83		104 785,83	
Dotations aux prov.	GC	2 071 665,36	2 259 278,14	(187 612,78)	(8,30) %
681730000000	Dot.prov/stocks MP	673 000,00	437 400,00	235 600,00	53,86 %
681731000000	Dot prov dep stoc.PF	1 316 765,00	1 776 358,00	(459 593,00)	(25,87) %
681741000000	Dot prov dep clients	81 900,36	45 520,14	36 380,22	79,92 %
Dot. pour risq.chg	GD	604 766,00	147 075,27	457 690,73	311,19 %
681500000000	Dot prov dep cli ND	160 000,00	142 384,05	17 615,95	12,37 %
681501000000	Dot. prov R&C explo	444 766,00	4 691,22	440 074,78	9 380,82 %
Autres charges	GE	36 010,27	59 808,19	(23 797,92)	(39,79) %
654401000000	Creances irrecouvra	34 586,69	57 792,64	(23 205,95)	(40,15) %
658111000000	Charge diverse gest	1 423,58	2 015,55	(591,97)	(29,37) %
TOTAL CHG EXPLOIT.	GF	34 033 206,28	34 013 097,23	20 109,05	0,06 %
Résultat d'exploitation					
Total Résultat d'exploitation					
Opérations en commun					
Bénéfice perte trans	GH				
Perte sup. bénéficia	GI				
Total opérations en commun					
Total Résultat					

Détail du Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : ADOLPHE LAFONT SA

Adresse de l'entreprise : 320, RUE GEORGES FOULC, 69665 VILLEFRANCHE / SAONE

Durée de l'exercice (en mois) : 12

N° SIRET : 95551207400407

Code APE : 182D

Durée de l'exercice précédent : 12

		2002	2001	Variation	%
Produits finan.part.	GJ				
Autres val. mobil.	GK				
Autres intérêts	GL	214 980,60	186 053,73	28 926,87	15,55 %
763112000000 Int moratoires recus		8 056,22	2 154,34	5 901,88	273,95 %
763132000000 Intérêts moratoires reçus à 19,6%		19,56	8 381,94	(8 362,38)	(99,77) %
764100000000 Revenus financiers			1 574,66	(1 574,66)	(100,00) %
764190000000 Intérêts s/cpte grope KLM Vêtements		66 530,88	41 891,71	24 639,17	58,82 %
765111000000 Escomptes obtenus		140 375,42	132 011,84	8 363,58	6,34 %
768100000000 Ecart de conversion EURO		(1,48)	39,24	(40,72)	(103,77) %
Reprise sur prov.	GM				
Diff.positive de chg	GN	28,80	3 762,83	(3 734,03)	(99,23) %
766100000000 Gains de changes		28,80	3 762,83	(3 734,03)	(99,23) %
Prod.net.sur cession	GO				
TOTAL PROD. FINANC.	GP	215 009,40	189 816,56	25 192,84	13,27 %
Charges financières					
Dotations finan.	GQ	6 250,41		6 250,41	
686501000000 Dot provision charges financiSres		6 250,41		6 250,41	
Intérêts chg assimil	GR	181 305,63	141 953,02	39 352,61	27,72 %
661163000000 Interets emprunt NCV		41 347,03		41 347,03	
661611000000 Agios trimestriels		55 331,51	44 790,17	10 541,34	23,53 %
661615000000 Interets d escomptes		37 789,25	17 145,30	20 643,95	120,41 %
665100000000 Escpte accord France		36 210,07	52 378,17	(16 168,10)	(30,87) %
665157000000 Escpte accord export		10 629,69	27 597,31	(16 967,62)	(61,48) %
668100000000 #cart de conversion EURO		(1,92)	42,07	(43,99)	(104,56) %
Diff.négative de chg	GS	315,75	4 849,25	(4 533,50)	(93,49) %
666100000000 Pertes de changes		315,75	4 849,25	(4 533,50)	(93,49) %
Chg.nettes.cess.Mob.	GT				
TOTAL CHG FINANCIERE	GU	187 871,79	146 802,27	41 069,52	27,98 %
Résultat financier					
RESULTAT FINANCIER	GV	27 137,61	43 014,29	(15 876,68)	(36,91) %
Total Résultat financier					
		27 137,61	43 014,29	(15 876,68)	(36,91) %
Résultat courant avant impôts					
RESULTAT AV IMPOT	GW	491 287,41	394 582,24	96 705,17	24,51 %
Total Résultat courant avant impôts					
		491 287,41	394 582,24	96 705,17	24,51 %
Produits exceptionnels					
Prod.excep.oper.gest.	HA	2 225,44	336 324,31	(334 098,87)	(99,34) %
771811000000 Pr.except.de gestion		1 059,43	336 324,31	(335 264,88)	(99,68) %
772000000000 Prod/exercice anter.		1 166,01		1 166,01	
Prod.excep.oper.capit.	HB	8 860,22	398 369,83	(389 509,61)	(97,78) %
775100000000 Prod/cession incorpo			7 530,98	(7 530,98)	(100,00) %
775200000000 Prod/cession corpore		8 860,22	67 887,37	(58 827,15)	(86,91) %

Détail du Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : ADOLPHE LAFONT SA

Adresse de l'entreprise : 320, RUE GEORGES FOULC, 69665 VILLEFRANCHE / SAONE

Durée de l'exercice (en mois) : 12

N° SIRET : 95551207400407

Code APE : 182D

Durée de l'exercice précédent : 12

		2002	2001	Variation	%
775284000000	Produit cession immo à TCE		304,88	(304,88)	(100,00) %
775600000000	Produit cession immo financière		322 846,60	(322 846,60)	(100,00) %
	reprise prov. tr. chg	HC	19 056,12	(180 796,31)	(90,46) %
787151000000	Rep prov r&c excepti		19 056,12	(180 796,31)	(90,46) %
	TOTAL PROD.EXEPTION.	HD	30 141,78	(904 404,79)	(98,77) %
Charges exceptionnelles					
	Chg.exep.oper.gest.	HE	6 736,42	(506 464,35)	(98,69) %
671200000000	Amendes et penalites		6 538,53	(218 086,12)	(97,09) %
671811000000	Ch except exercice		197,89	(288 378,23)	(99,93) %
	Chg.exp.oper.capital	HF	4 257,57	(20 290,77)	(82,66) %
675200000000	VNC elem actif cedes		4 257,57	(20 290,77)	(82,66) %
	Dot.exp.amort.prov.	HG	1 218 750,00	1 124 972,87	1 199,62 %
687500000000	Dot prov r&c except		1 218 750,00	1 124 972,87	1 199,62 %
	TOTAL CHG EXEPTION.	HH	1 229 743,99	598 217,75	94,73 %
Résultat exceptionnel					
	RESULTAT EXEPTION.	HI	(1 199 602,21)	(1 502 622,54)	(495,88) %
Total Résultat exceptionnel					
			(1 199 602,21)	(1 502 622,54)	(495,88) %
Bénéfice ou perte					
	Particip.sal.fruit.	HJ			
	Impôts sur les bén.	HK	19 056,12	11 433,68	66,67 %
695110000000	Impot sue les benefices			11 433,68	(100,00) %
697000000000	Imposition forfait a		19 056,12	19 056,12	
	TOTAL DES PRODUITS	HL	34 742 507,26	(746 521,05)	(2,10) %
	TOTAL DES CHARGES	HM	35 469 878,18	667 018,76	1,92 %
	BENEFICES OU PERTES	HN	(727 370,92)	(1 413 539,81)	(206,00) %

FUSION « LAFONT » / « EHCO-KLM VETEMENTS »

ANNEXE 2

CONTRATS DE LOCATION

2-

CONTRAT DE LOCATION DE LONGUE DURÉE

GE CAPITAL Equipement Finance

Société par actions simplifiée au capital de 348.481 308 F - 52, Avenue des Champs-Pierreux, 92736 Nanterre Cedex

<http://www.gecef.com>

N° 352 862 346 RCS-NANTERRE - NAF 652 A - N° TVA FR 54 352 862 346

LOCATAIRE

DOMICILIATION

OBJET DE LA LOCATION

FOURNISSEUR

CONDITIONS DE LOCATION

ÉCHÉANCIER

Il n'est pas tenu compte dans le présent échéancier du montant de la maintenance éventuelle définie à l'article 7 des Conditions Générales.

NOMBRE DE LOYERS	LOYER T.T.C. PLUS ASSURANCE ÉVENTUELLE	DATE DE PREMIER LOYER	FRÉQUENCE
10	11.700,00	21/12/13	

GARANTIES

Le Locataire soussigné après avoir pris connaissance des conditions particulières de la location et des conditions générales au verso certifie que le bien loué est destiné exclusivement aux besoins de son activité professionnelle et qu'il est en rapport direct avec celle-ci.

LE BAILLEUR

LE LOCATAIRE (1)



KLIM VETEMENTS SA
Route de la Vallée - Zone Industrielle 39
Z.I. de la Vallée - 44170 NOZAY
Tél. 02 40 79 43 52 - Fax 02 40 79 40 54
Internet www.klim-vetements.fr
RCS Nantes 8 302 316 933 - APE 102 A

(1) Si il s'agit d'une société, la signature doit être accompagnée du cachet de la société et précédée de la qualité du signataire



GE Capital
Equipelement Finance

Adresse Courrier

52, Avenue des Champs Pierreux
92736 Nanterre Cedex

Service Relations Clients

N° Azur : 0801.670.870
N° Fax : 01.46.14.79.07
<http://www.gecef.com>

NANTERRE, le 18 DECEMBRE 2000

Facture N° : 00398546
Contrat N° : 152127901

KHGO KLM VETEMENTS

ZI - BP 39
21, ROUTE D'ABBARETZ
44170 NOZAY

FACTURE / ECHEANCIER A COMPTER DU

6 12 2000

concernant le matériel suivant:

QUADRIGE SAGEM
N° SERIE : 4106042
1 QUADRIGE 5800 N2S ETHERNET + 16 POSTES SUPPLEMEN
INSTALLE A ZI - 21, RTE D'ABBARETZ
44170 NOZAY

Contrat en terme A ECHOIR

ECHEANCE	LOYER HT	FACTURATION EN FRANCS		PRELEVEMENT TOTAL	
		MAINTENANCE HT	TVA	EN FRANCS	EN EURO
06 12 2000	7.950,00	1.500,00	1.852,20	11.302,20	1.723,01
06 03 2001	7.950,00	1.500,00	1.852,20	11.302,20	1.723,01
06 06 2001	7.950,00	1.500,00	1.852,20	11.302,20	1.723,01
06 09 2001	7.950,00	1.500,00	1.852,20	11.302,20	1.723,01
06 12 2001	7.950,00	1.500,00	1.852,20	11.302,20	1.723,01
06 03 2002	7.950,00	1.500,00	1.852,20	11.302,20	1.723,01
06 06 2002	7.950,00	1.500,00	1.852,20	11.302,20	1.723,01
06 09 2002	7.950,00	1.500,00	1.852,20	11.302,20	1.723,01
06 12 2002	7.950,00	1.500,00	1.852,20	11.302,20	1.723,01
06 03 2003	7.950,00	1.500,00	1.852,20	11.302,20	1.723,01
06 06 2003	7.950,00	1.500,00	1.852,20	11.302,20	1.723,01
06 09 2003	7.950,00	1.500,00	1.852,20	11.302,20	1.723,01
06 12 2003	7.950,00	1.500,00	1.852,20	11.302,20	1.723,01
06 03 2004	7.950,00	1.500,00	1.852,20	11.302,20	1.723,01
06 06 2004	7.950,00	1.500,00	1.852,20	11.302,20	1.723,01
06 09 2004	7.950,00	1.500,00	1.852,20	11.302,20	1.723,01
06 12 2004	7.950,00	1.500,00	1.852,20	11.302,20	1.723,01
06 03 2005	7.950,00	1.500,00	1.852,20	11.302,20	1.723,01
06 06 2005	7.950,00	1.500,00	1.852,20	11.302,20	1.723,01
06 09 2005	7.950,00	1.500,00	1.852,20	11.302,20	1.723,01

La TVA ci-dessus est au taux normal de 19,60 %.

En cas de variation légale, il vous serait adressé une facture/échéancier modificative.

Cette taxe est acquittée par le bailleur après encaissement. Corrélativement, le droit à déduction du locataire naît lors du paiement de chaque échéance.

Assurance : Nous vous rappelons que conformément aux conditions générales de location, vous devez nous adresser, dûment signée de la compagnie d'assurances, une attestation d'assurance du matériel loué.

nrw / 613530 7950 en euros = 124 97
nrw / 615631 1500 en euros = 228 67
488611

CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL N°
soumis aux dispositions de la loi du 2 juillet 1966 modifiée

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Entre les soussignés :

Tous services et toute correspondance :
37 rue Chanzy 72015 LE MANS Cedex
Tel 02 43 11 51 51 - Fax 02 43 41 50 50



LE BAILLEUR	LE LOCATAIRE
LOXXIA BAIL Société Anonyme au capital de 88 135 600 F siège social sis 10, place Étienne Pernet - 75015 PARIS RCS de PARIS, sous le numéro B 718 206 998	VPF-KLM Vêtements s.a.r.l. Z.I. - Route d'Abbaretz B.P. 39 - 44170 NOZAY Tel. 02 40 79 43 52 - Fax 02 40 79 40 54 RC NANTES 82 B 101 - APE 182 A

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

OBJET :

Le bailleur donne en crédit-bail, le matériel désigné ci-après, au locataire qui l'accepte, aux Conditions Générales au verso et aux Conditions Particulières ci-après :

DÉSIGNATION DU MATÉRIEL*	DÉSIGNATION DU FOURNISSEUR
<i>Investissement informatique</i> Prix H.T. FF <i>812 037</i> + Taxes FF Prix T.T.C. FF <i>879 309</i>	- <i>Aper Technologie</i> - <i>Coutume d'Orange</i> - <i>Ceyid/Orli</i>
Date de livraison prévue :	Lieu de livraison : <i>Nozay</i>

CONDITIONS FINANCIÈRES					
Durée irrévocable	Terme	Périodicité des loyers	Date du 1 ^{er} loyer	Date du dernier loyer	Mode de paiement
<i>60 mois</i>	<i>échoir</i>	<i>mensuelle</i>	<i>1/11/2007</i>	<i>1/12/2012</i>	<i>prélèvement</i>

LOYERS					
Nombre de loyers	Loyers H.T.	T.V.A.	Prime assurance(s) ADI/ADITT	Prime assurance(s) matériel	Loyers T.T.C.** assurance(s) incluse(s)
<i>60</i>	<i>16208,71</i>	<i>3338,99</i>			<i>19547,70</i>
Option d'achat H.T. en fin de contrat : <i>8120,31</i> soit <i>1%</i> % du prix du matériel					

** Les loyers pourront être modifiés en fonction des taxes en vigueur au jour de la facturation.

MATÉRIEL(S) neuf ☒ occasion ☐ année en partie d'occasion ☐ *cf annexe oui ☐ non ☐

ASSURANCES

ADI ☐ ADITT ☐ BRIS DE MACHINE/MATÉRIEL/INFORMATIQUE ☐ PERTE FINANCIÈRE ☐ TIERCE ☐

Les assurances sont souscrites pour la durée de la location et prennent effet aux mêmes conditions.

GARANTIES OU DISPOSITIONS PARTICULIÈRES cf annexe oui ☐ non ☒

Fait en deux exemplaires destinés au bailleur et au locataire

A *Nozay* Le *23/07/1988*

"le bailleur" <i>[Signature]</i>	"le locataire" (1) Le locataire reconnaît avoir également pris connaissance des conditions générales au verso. Nom : <i>VPF-KLM Vêtements s.a.r.l.</i> Qualité : <i>DS</i> <i>Z.I. - Route d'Abbaretz</i> <i>B.P. 39 - 44170 NOZAY</i> <i>Tel. 02 40 79 43 52 - Fax 02 40 79 40 54</i> <i>RC NANTES 82 B 101 - APE 182 A</i>
--	---

(1) signature du locataire + cachet commercial

L'acceptation du bailleur ne peut se présumer. Si elle intervient, elle prend effet à la date de la signature par le locataire. Toutefois, le bailleur peut invoquer sa caducité, sans délai ni formalité préalable, en cas de comportement grave ou de situation irrémédiablement compromise du demandeur du



37, rue Chanzy
72015 LE MANS Cedex
tél : 02 43 41 51 51
fax : 02 43 41 50 50

STE KLM VETEMENTS
BP 39
Z.I. Route d Abbaretz
44170 NOZAY

N° contrat : 98159.11041.4

Le Mans, le 22/02/2000

Messieurs,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous l'échéancier correspondant à votre contrat de Crédit-bail référencé ci-dessus dont le double est joint à cet envoi.

Ce document ne constitue en aucun cas un relevé de compte.

Coût d'acquisition HT : 784.447,34 FRF Date expiration : 31/12/2004
Nombre de loyers: 60 Périodicité Mensuelle

Date loyer	Pério jours	Loyer HT	Loyer TTC (TVA 20,600)	Cumul HT à échoir	Cumul TTC à échoir
1/01/00	30	16899,03	20380,23	997042,77	1202433,57
1/02/00	30	16899,03	20380,23	980143,74	1182053,34
1/03/00	30	16899,03	20380,23	963244,71	1161673,11
1/04/00	30	16899,03	20380,23	946345,68	1141292,88
1/05/00	30	16899,03	20380,23	929446,65	1120912,65
1/06/00	30	16899,03	20380,23	912547,62	1100532,42
1/07/00	30	16899,03	20380,23	895648,59	1080152,19
1/08/00	30	16899,03	20380,23	878749,56	1059771,96
1/09/00	30	16899,03	20380,23	861850,53	1039391,73
1/10/00	30	16899,03	20380,23	844951,50	1019011,50
1/11/00	30	16899,03	20380,23	828052,47	998631,27
1/12/00	30	16899,03	20380,23	811153,44	978251,04
1/01/01	30	16899,03	20380,23	794254,41	957870,81
1/02/01	30	16899,03	20380,23	777355,38	937490,58
1/03/01	30	16899,03	20380,23	760456,35	917110,35
1/04/01	30	16899,03	20380,23	743557,32	896730,12
1/05/01	30	16899,03	20380,23	726658,29	876349,89
1/06/01	30	16899,03	20380,23	709759,26	855969,66
1/07/01	30	16899,03	20380,23	692860,23	835589,43
1/08/01	30	16899,03	20380,23	675961,20	815209,20
1/09/01	30	16899,03	20380,23	659062,17	794828,97
1/10/01	30	16899,03	20380,23	642163,14	774448,74
1/11/01	30	16899,03	20380,23	625264,11	754068,51
1/12/01	30	16899,03	20380,23	608365,08	733688,28
1/01/02	30	16899,03	20380,23	591466,05	713308,05

Suite page 2



37, rue Chanzy
72015 LE MANS Cedex
tél : 02 43 41 51 51
fax : 02 43 41 50 50

N° contrat : 98159.11041.4 (Suite échancier)

Le 22/02/2000

Page 2

Date loyer	Pério jours	Loyer HT	Loyer TTC (TVA 20,600)	Cumul HT à échoir	Cumul TTC à échoir
1/02/02	30	16899,03	20380,23	574567,02	692927,82
1/03/02	30	16899,03	20380,23	557667,99	672547,59
1/04/02	30	16899,03	20380,23	540768,96	652167,36
1/05/02	30	16899,03	20380,23	523869,93	631787,13
1/06/02	30	16899,03	20380,23	506970,90	611406,90
1/07/02	30	16899,03	20380,23	490071,87	591026,67
1/08/02	30	16899,03	20380,23	473172,84	570646,44
1/09/02	30	16899,03	20380,23	456273,81	550266,21
1/10/02	30	16899,03	20380,23	439374,78	529885,98
1/11/02	30	16899,03	20380,23	422475,75	509505,75
1/12/02	30	16899,03	20380,23	405576,72	489125,52
1/01/03	30	16899,03	20380,23	388677,69	468745,29
1/02/03	30	16899,03	20380,23	371778,66	448365,06
1/03/03	30	16899,03	20380,23	354879,63	427984,83
1/04/03	30	16899,03	20380,23	337980,60	407604,60
1/05/03	30	16899,03	20380,23	321081,57	387224,37
1/06/03	30	16899,03	20380,23	304182,54	366844,14
1/07/03	30	16899,03	20380,23	287283,51	346463,91
1/08/03	30	16899,03	20380,23	270384,48	326083,68
1/09/03	30	16899,03	20380,23	253485,45	305703,45
1/10/03	30	16899,03	20380,23	236586,42	285323,22
1/11/03	30	16899,03	20380,23	219687,39	264942,99
1/12/03	30	16899,03	20380,23	202788,36	244562,76
1/01/04	30	16899,03	20380,23	185889,33	224182,53
1/02/04	30	16899,03	20380,23	168990,30	203802,30
1/03/04	30	16899,03	20380,23	152091,27	183422,07
1/04/04	30	16899,03	20380,23	135192,24	163041,84
1/05/04	30	16899,03	20380,23	118293,21	142661,61
1/06/04	30	16899,03	20380,23	101394,18	122281,38
1/07/04	30	16899,03	20380,23	84495,15	101901,15
1/08/04	30	16899,03	20380,23	67596,12	81520,92
1/09/04	30	16899,03	20380,23	50697,09	61140,69
1/10/04	30	16899,03	20380,23	33798,06	40760,46
1/11/04	30	16899,03	20380,23	16899,03	20380,23
1/12/04	30	16899,03	20380,23	0,00	0,00
TOTAUX		1013941,80	1222813,80		

Valeur résiduelle 7844,47 9460,43
Mode de paiement des loyers : Avis prélèvement
Ces loyers s'entendent hors assurance.

2 -



37, rue Chanzy
72015 LE MANS Cedex
tél : 02 43 41 51 51
fax : 02 43 41 50 50

N° contrat : 98159.11041.4 (Suite échéancier) Le 22/02/2000 Page 3
Vous recevrez avant chaque loyer une facture qui précisera le
montant total des loyers de la façon suivante:
Loyer HT + TVA + Assurance (le cas échéant).

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, l'expression
de nos sentiments les meilleurs.

Thierry LESPINAS

IMPORTANT : pour régulariser votre dossier nous vous remercions
de nous faire parvenir par retour :
- Copie de votre attestation d'assurance matériel

FUSION « LAFONT » / « EHCO-KLM VETEMENTS »

ANNEXE 3

**ETATS DES INSCRIPTIONS
DE LA SOCIETE EHCO-KLM VETEMENTS**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by a flourish.

Greffé
du Tribunal de Commerce de
NANTES
6 allée de l'Ile Gloriette
BP 64623
44046 NANTES CEDEX 1

Réf. Requérent :

Réf. Greffe : 1459

ETAT RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS

Délivré le 25/03/2003 exclusivement

REQUERANT

FIDAL
3 AVENUE DU GENERAL BROSSET
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

DU CHEF DE SA EHCO-KLM VETEMENTS
BATIMENT D - 33 BOULEVARD EINSTEIN
44300 NANTES
Sauf Inscription prise à une autre adresse
Activité principale : SERVICE COMMERCIAL

REVELATION POSITIVE :

3 inscriptions de CREDIT BAIL
2 inscriptions de CONTRAT DE LOCATION

Validité

60 Mois
60 Mois

REVELATION NEGATIVE :

PRIVILEGE DE VENDEUR
NANT.JUD.provis.D.31/7/1992
NANT.JUD. Art. 53 anc.CPC
Warrants
PRIVILEGE GENERAL DU TRESOR
CLAUSE RESERVE DE PROPRIETE
NTISSEMENT Déf. PARTS SOC.
NANTISSEMENT PARTS SOCIALES
DECLARATION DE CREANCE

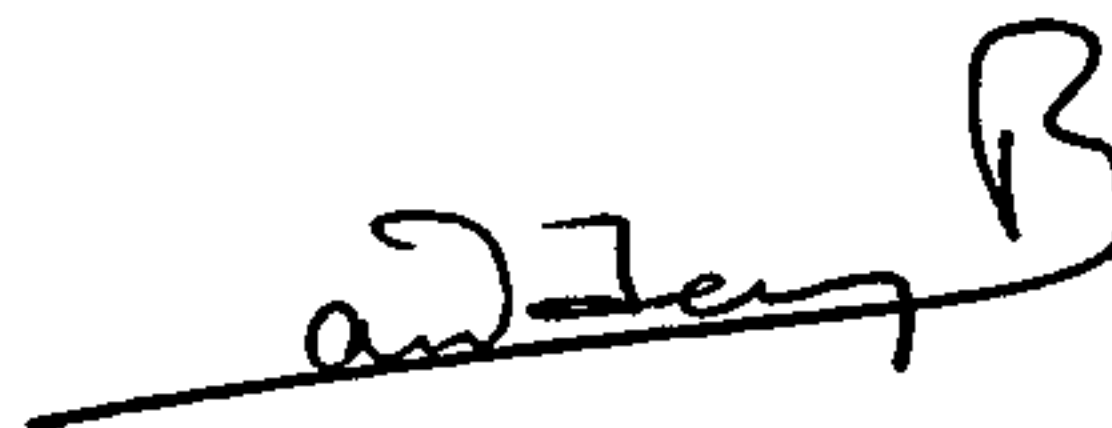
PRIVILEGE DE NANTISSEMENT
NANT.JUD.Définitif D.31/7/92
Priv.Nant.Outil.Mater.-PNOM
SECURITE SOCIALE
PROTETS & Certif.n.paiement
BIENS INALIENABLES/PLAN RJ
NANTISSEMENT PROV.PARTS SOC.
Mention saisie SEC.SOCIALE
NANTISSEMENT FONDS ARTISANAL

PRIVILEGES NON REQUIS :

HYPOTHEQUE FLUVIALE

Récapitulatif comportant 1 feuillet. Pour état conforme comprenant 5 inscriptions.

Le Greffier,



Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.
LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

ETAT SOMMAIRE DES INSCRIPTIONS N° 1459

CREDIT BAIL

Inscription N° 2000CB0775 du 07/03/2000

Acte du 07/03/2000

Somme : 946.043,49 FRF sauf mémoire. soit : 144.223,38 EUR

AU PROFIT DE : SA LOXXIA BAIL
75015 PARIS 15

19 PLACE ETIENNE PERNET

CONTRE : SA EHCO-KLM VETEMENTS
44170 NOZAY

ROUTE D'ABBARETZ

N° Insee : 302 316 583Activité : VETEMENTS PROFESSIONNELS- Mentions :

5 ORACLE RUN TIME DECLARATIF CEGID COMPTA S7
 ORACLE 4 LICENCES COMPTA CEGID BUDGET S7 ORACLE
 LICENCE COMPTA/PAIE/ORLIPAP 2000/EDI/ORACLE
 PROLIANT 800 6/400E 512 MOD 1 64MO 8933CBK10076
 3 DISQUES DURS 9,1GO CONTROLEUR SMART 221 LECTEUR
 DAT DDS2 4/8 WIN NT SERVER 4.0 BACKUP EXEC V7.3
 10 DESKPRO EP MT 6350X SB MOD 6400 64MO
 10 FAST ETYHERLINK PCI HUB 12 PORTS 2 DES KJET
 722C COULEUR
 3 IMP IBM 4232 MATRICIELLE ET DISPO 9501S01BG276
 S01BG281
 IBM RISC SYSTEM 6000 MOD F40 DISK ULTRA SCSI DISK
 2,2 GO PROCESSEUR 233 MHZ LECT DAT TERMINAL AMBRE
 RS232 SYSTEME SOFTWARE
 DESKPRO 2000 PENTIUM 200MMX 32MO EXT 32MO ARTE 4MO
 ECRAN 19" ONDULEUR SCANNER CANONSCAN 600 IMP EPSON
 STYLUS COLOR 600 LECTEUR JAZ 1 GO DESKPRO 2000
 PENTIUM 200 MMX 32MO ECRAN 15" IMP EPSON 600 PC
 IBM
 LOGICIELS PAINTER 4.0 MAJ ADOBE PHOTOSHOP VERSION
 4 PACK OFFICE EDITION PME MICROSOFT PUBLISHER
 ADOBE PHOTOSHOP VERSION 4 PACK OFFICE EDITION PME

CREDIT BAIL

Inscription N° 2001CB0686 du 22/02/2001

Acte du 22/02/2001

Somme : 946.043,49 FRF sauf mémoire. soit : 144.223,38 EUR

AU PROFIT DE : SA LOXXIABAIL-SLIBAIL
92000 NANTERRE

106 RUE DES TROIS FONTANOT

CONTRE : SA EHCO-KLM VETEMENTS
44170 NOZAY

ROUTE D'ABBARETZ

N° Insee : 302 316 583Activité : VETEMENTS PROFESSIONNELS- Mentions :

5 ORACLE RUN TUME DECLARATIF CEGID COMPTA S7
 3 IMPRIMANTES IBM 4232 MATRICIELLE ET DISPO 9501
 ORACLE 4 LICENCES COMPTA CEGID BUDG ET S7 ORACLE
 S01BG276 S01BG281
 LICENCE COMPTA/PAIE/ORLIPAP 2000/EDI/ORACLE
 IBM RISC SYSTEM 6000 MOD F40 DISK ULTRA SCSI DISK
 PROLIANT 800 6/400E 512 MOD 1 64MO 8933C
 2,2 GO PROCESSEUR 233MHZ KECT DAT TERMINAL AMBRE

.../...

ETAT SOMMAIRE DES INSCRIPTIONS N° 1459

CREDIT BAIL

Inscription N° 2001CB0686 du 22/02/2001 suite

BK10076 3 DISQUES DURS 9,1GO CONTROLEUR SMART 221
 RS232 SYSTEM SOFTWARE
 LECTEUR DAT DDS2 4/8 WIN NT SERVER 4.0 BACKUP EXEC
 DESKPRO 2000 PENTIUM 200MMX 32MO EXT 32MO
 V7.3
 CARTE 4MPO ECRAN 19" ONDULEUR SCANNER CANONSCAN
 10 DESKPRO EP MT 6350X SB MOD 6400 64MO
 600 IMP EPSON STYLUS COLOR 600 LECTEUR JAZ 1 GO
 10 FAST ETHERLINK PCI HUB 12 PORTS 2DESKJET 422C
 DESKPRO 2000 PENTIUM 200MMX 32MO ECRAN 15" IMP.
 COULEUR
 EPSON 600 PC IBM
 LOGICIELS PAINTER 4.0 MAJ ADOBE PHOTOSHOP VERSION
 4 PACK OFFICE EDITION PME MICROSOFT PUBLISHER
 ADOBE PHOTOSHOP VERSION 4 PACK OFFICE EDITION PME

CREDIT BAIL

Inscription N° 2001CB1636 du 23/04/2001

Acte du 23/04/2001

Somme : 1.489.410,00 FRF sauf mémoire. soit : 227.059,07 EUR

AU PROFIT DE : SA LOXXIABAIL-SLIBAIL

92000 NANTERRE

106 RUE DES TROIS FONTANOT

CONTRE :

SA EHCO-KLM VETEMENTS

44170 NOZAY

ROUTE D'ABBARETZ

N° Insee : 302 316 583

Activité : VETEMENTS PROFESSIONNELS- Mentions :

N°1 1 DECOUPEUR COUTEAU 2.5 CMDRILL S TYPE :

VECTOR 2500 V2, N°SERIE : 516920696

1 PLATEFORME TRANSFERT 8MVT-2500, CONNEXION

ETHERNET POUR VECTOR

N°2 LOGICIELS : 1 MODARI, 1 DIAMINO,

1 BUNDLE-MARKERPACK-V1, 1 MASTERLINK 3 UTILISATE,

1 MASTERFILE 2.0, MOD.-MODARIS-EXPERT-V1

N°3 MATERIELS STATION PC X5/5HP VECTRA 5/100

5 ECRANS COUL.TRINI + ACC. 4 MICRCS CLAVIER P/UC

+ CD-ROM, MAT.SERVEUR:LECT.BD DAT+SV SS5 R/110,

TRACEUR DEC.1850X400, PACKAGES MOLEM, IMPR. C JET,

TABLE DESSIN + ACC

.../...

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.

LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES
 EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

ETAT SOMMAIRE DES INSCRIPTIONS N° 1459

CONTRAT DE LOCATION

Inscription N° 2001CL0167 du 22/01/2001

Acte du 06/12/2000

Date de fin de contrat : 05/12/2005

AU PROFIT DE :

SAS GE CAPITAL EQUIPEMENT FINANCE

92000 NANTERRE

52 AVENUE DES CHAMPS PIERREUX

CONTRE :

SA EHCO-KLM VETEMENTS

44170 NOZAY

ROUTE D'ABBARETZ

N° Insee : 302 316 583

Activité : VETEMENTS PROFESSIONNELS- Mentions :

QUADRIGE SAGEM 5800 N2S ETHERNET + 16 POSTES

SUPPLEMENTAIRES N°SERIE : 4106042

CONTRAT DE LOCATION

Inscription N° 2001CL1019 du 02/05/2001

Acte du 28/04/2001

Somme : 43.255,00 FRF sauf mémoire.

soit : 6.594,18 EUR

AU PROFIT DE :

Sté BNP LEASE

13242 MARSEILLE CEDEX

51, BOULEVARD DES DAMES

DOMICILE ELU :

SA BNP PARIBAS LEASE GROUP

92800 PUTEAUX

46/52 RUE ARAGO

CONTRE :

SA EHCO-KLM VETEMENTS

44170 NOZAY

ROUTE D'ABBARETZ

N° Insee : 302 316 583

Activité : VETEMENTS PROFESSIONNELS- Mentions :

PHOTOCOPIEUR

MARQUE: AGFA N° SERIE: N° 33001818

FACT DU 26/04/2001 CHEZ GENERALE DE BUREAUTIQUE

Cet état sommaire comporte 3 feuillets.

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.

LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

FUSION « LAFONT » / « EHCO-KLM VETEMENTS »

ANNEXE 4

BAIL COMMERCIAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line.

BAIL COMMERCIAL
CONFORME AU DECRET 53 960 DU 30 SEPTEMBRE 1953

Entre les soussignés :

La **SCCV LES ROCHES DU MOULIN**,
Société Civile de Construction-Vente au capital de 2 500 F,
Immatriculée au RCS de NANTES sous le n° D 420 940 041,
Ayant son siège social 140, rue Paul Bellamy, 44000 NANTES,

Représentée par la **SARL BATI-NANTES**,
Société à Responsabilité Limitée au capital de 200 000 F,
Immatriculée au RCS de NANTES, sous le n° B 861 800 720,
Ayant son siège social 60, rue Félix Thomas, 44000 NANTES,

Elle-même représentée par **M. François-Régis BOUYER**, en sa qualité de gérant.

ci-après dénommée le **BAILLEUR**,

D'une part

Et

La société **EHCO KLM Vêtements SA**,
Société anonyme au capital de 10.520.000 F,
Immatriculée au RCS de NANTES sous le n° 302.316.583
Ayant son siège social A. I. Route d'Abbaretz, 44170 NOZAY,
Représentée par **M. Jean-François BARBIER**, en sa qualité de Directeur Général.

ci-après dénommée le **PRENEUR**,

D'autre part

Il a été établi ce qui suit :

2

TR

12

SOMMAIRE

CHAPITRE I - DESCRIPTION

Article 1	-	OBJET
Article 2	-	DESIGNATION
Article 3	-	DUREE
Article 4	-	ETAT DES LIEUX
Article 5	-	DESTINATION

CHAPITRE II - CHARGES ET CONDITIONS

Article 6	-	CONDITIONS GENERALES DE JOUISSANCE
Article 7	-	TRAVAUX, INSTALLATIONS, AMENAGEMENTS
Article 8	-	ENTRETIEN
Article 9	-	VISITE ET SURVEILLANCE DES LOCAUX
Article 10	-	IMPOTS ET TAXES
Article 11	-	ASSURANCES
Article 12	-	CESSION DE BAIL
Article 13	-	SOUS-LOCATION
Article 14	-	TELEPHONE
Article 15	-	RESTITUTION DES LIEUX

CHAPITRE III - OBLIGATIONS FINANCIERES

Article 16	-	LOYER
Article 17	-	TAXES ET DROITS
Article 18	-	CHARGES ET ACCESSOIRES
Article 19	-	MODALITES DE REGLEMENT
Article 20	-	DEPOT DE GARANTIE
Article 21	-	INDEXATION DU LOYER

CHAPITRE IV - AUTRES OBLIGATIONS

Article 22	-	CLAUSE RESOLUTOIRE - SANCTIONS
Article 23	-	FRAIS ET ENREGISTREMENT
Article 24	-	ELECTION DE DOMICILE

CHAPITRE V - CONDITIONS PARTICULIERES

Il a été établi ainsi qu'il suit les conditions du bail commercial, objet des présentes :

CHAPITRE I - DESCRIPTION

Article 1 - OBJET

Le Bailleur donne à bail au Preneur, qui l'accepte, les locaux dont il est propriétaire, ci-après désignés sous le CHAPITRE V - CONDITIONS PARTICULIERES.

Article 2 - DESIGNATION

Le Preneur déclare bien connaître les locaux loués, objet des présentes, pour les avoir visités sans qu'il soit nécessaire d'en donner une plus ample désignation, tels qu'ils existent, s'étendent, se poursuivent et comportent.

Il est précisé que toute différence entre les cotes et surfaces, purement indicatives, mentionnées au présent bail ou résultant du plan éventuellement annexé et les dimensions réelles des lieux, ne saurait justifier une réduction ou augmentation de loyer, les parties se référant à la consistance des lieux tels qu'ils existent.

Article 3 - DUREE

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 9 années entières et consécutives.

Il cessera dans les conditions fixées par la législation. Le preneur aura la faculté de donner congé à l'expiration de chaque période triennale en avisant le bailleur par acte extrajudiciaire signifié six mois avant l'expiration de chaque période triennale.

Article 4 - ETAT DES LIEUX

Un état des lieux sera établi contradictoirement par les parties à l'entrée du Preneur et aux frais de ce dernier.

Si pour une raison quelconque, cet état des lieux n'était pas dressé, et notamment si le preneur faisait défaut, les locaux loués, objet des présentes, seront considérés comme ayant été donnés à bail en parfait état.

Article 5 - DESTINATION

Le Preneur devra utiliser les locaux loués, objet des présentes, dans le cadre de son activité et à l'usage exclusif précisé ci-après au CHAPITRE V - CONDITIONS PARTICULIERES, paisiblement et conformément aux Articles 1728 & 1729 du Code Civil.

Cette destination ne devra faire l'objet d'aucun changement sans l'accord exprès écrit du Bailleur. Lesdits locaux loués devront, en tout état de cause, être utilisés pour l'exercice d'une activité commerciale.

Le Preneur déclare faire son affaire personnelle des autorisations qui seraient, le cas échéant nécessaires à l'exercice de son activité dans les locaux loués, notamment agréments et autres. Il s'oblige à se conformer et à exécuter à ses seuls frais, redevances, risques et périls pendant toute la durée du bail, tous règlements et arrêtés, injonctions administratives ou toutes autres modifications les concernant, le tout de manière que le Bailleur ne soit jamais ni recherché ni inquiété à ce sujet.

CHAPITRE II - CHARGES ET CONDITIONS

Le présent bail est consenti et accepté sous les charges et conditions ordinaires et de droit, et sous celles qui suivent, que le preneur s'engage à observer ou à subir, sans pouvoir réclamer ni résiliation ni diminution de loyer, ni dommages et intérêts.

Toute modification des charges et conditions du présent bail ne pourra résulter que d'un commun accord écrit et circonstancié des parties. En conséquence, toutes tolérances ou attitudes passives du Bailleur ne devront jamais être considérées comme un droit même avec le temps, le Bailleur pouvant toujours y mettre fin.

Article 6 - CONDITIONS GENERALES DE JOUISSANCE

Il est expressément convenu que le Preneur s'interdit de faire dans les lieux loués toute vente publique de meubles ou objets, dans quelque cas que ce soit, même après un décès, redressement ou liquidation judiciaire.

Le Preneur prendra les lieux, objet du présent bail, dans l'état où ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance sans pouvoir exiger du Bailleur aucune réduction de loyer, ni aménagement ou réparation de quelque nature que ce soit, actuelle ou future. Au cas où quelque autorité que ce soit viendrait à exiger à un moment quelconque une modification des locaux, objet du présent bail, et même si cette exigence est constitutive d'un cas de force majeure, tous les frais et conséquences de cette modification seraient intégralement et définitivement supportés par le Preneur qui s'y oblige, à moins que cette modification ne porte directement sur le gros oeuvre de l'immeuble et que son exigibilité soit totalement indépendante de la nature et/ou de l'activité du Preneur. Ces travaux devraient être réalisés dans les délais prescrits de telle sorte que la responsabilité du Bailleur ne puisse pas être recherchée.

Le Preneur garnira les lieux loués et les tiendra constamment garnis pendant toute la durée du bail, de meubles, objets mobiliers et marchandises de qualité et en valeur suffisantes pour répondre du paiement des loyers et de l'exécution des conditions du bail. Le Bailleur se réserve le droit de vérifier sur place ledit garnissement et ce, à tout moment.

Le Preneur devra en toute hypothèse maintenir les locaux loués en état permanent d'utilisation.

En cas de sinistre, les sommes qui seraient dues au Preneur par la ou les Compagnies d'Assurances formeront la garantie du Bailleur aux lieux et place du matériel et des effets et objets mobiliers jusqu'à leur remplacement. A cet effet, les présentes valent transport en garantie du Bailleur de toutes indemnités d'assurances à concurrence de toutes les sommes qui lui seraient dues, tout pouvoir étant donné par les présentes au porteur de l'original du bail pour signification à qui besoin sera.

Le Preneur devra satisfaire à toutes les charges de ville, de police et de voirie auxquelles les locataires sont ordinairement tenus, le tout de manière à ce que le Bailleur ne puisse aucunement être inquiété ni recherché à ce sujet. En cas d'expropriation pour cause d'utilité publique, le Preneur ne pourra rien réclamer au Bailleur.

Le Preneur devra s'abstenir de tout ce qui pourrait nuire à l'activité des autres occupants, veiller à ce que la tranquillité de l'immeuble ne soit troublée en aucune manière, de son fait, ou de celui de ses proposés et, en assurer le bon ordre, la propreté, l'hygiène ou le service, notamment ne faire aucun travail ni quoi que ce soit qui puisse gêner les autres occupants.

Le Preneur devra faire son affaire personnelle du gardiennage et de la surveillance des lieux qui lui sont loués. Il ne pourra notamment rechercher la responsabilité du Bailleur dans le cas où un poste de gardien existant serait supprimé.

D'une manière générale, tout abus de jouissance pourra entraîner la résiliation des présentes, alors même que cet abus n'aurait été que provisoire et de courte durée, un mois après sommation restée infructueuse.

Le Preneur ne pourra en aucun cas tenir responsable le Bailleur par suite de suppression temporaire ou de réduction de services tels que gardiens, gaz, électricité, téléphone, chauffage, ascenseurs, etc...

S'il existe ou venait à exister un règlement de copropriété pour l'immeuble, le Preneur devra se conformer aux prescriptions dudit règlement et à toute décision prise par l'Assemblée des Copropriétaires. Le Preneur déclare expressément avoir reçu copie, dès avant ce jour, du règlement de copropriété.

Le Preneur devra également respecter le cahier des charges, le règlement intérieur ou le règlement de la zone industrielle s'il y a lieu, de sorte que le Bailleur ne soit jamais inquiété à ce sujet. Le Preneur déclare expressément avoir reçu, dès avant ce jour, les documents indiqués.

Le Preneur ne devra utiliser aucune partie commune, galerie, trottoirs, couloirs, etc... pour faire aucun déballage ou emballage, pour placer des comptoirs, machines distributrices, kiosques ou autres installations.

Le Preneur ne devra utiliser aucun haut-parleur ou autre moyen de diffusion susceptible d'être entendu hors des lieux loués, aucun appareil électrique ou autre, perturbateur des auditions radiotéléphoniques ou de la télévision, sans avoir muni lesdits appareils des dispositifs permettant d'éviter tous troubles pour le voisinage.

Le Preneur ne pourra faire passer les fournisseurs, livreurs et ouvriers, que par les accès ou ascenseurs éventuellement affectés à cet égard et aux horaires d'usage compte tenu de la situation de l'immeuble et de sa destination.

Le Preneur ne pourra installer dans les lieux loués aucun moteur ou machine, autres que de bureau ou de mécanographie, qu'à charge de faire cesser sans délai la cause de trouble si leur fonctionnement motivait des réclamations justifiées des autres locataires.

Article 7 - TRAVAUX, INSTALLATIONS, AMENAGEMENTS

Le Preneur maintiendra les lieux loués en bon état d'entretien et effectuera pendant le cours du bail et à ses frais toutes réparations qui seraient nécessaires y compris celles prévues aux Articles 605 & 606 du Code Civil.

Le Preneur devra faire place nette à ses frais, à l'occasion de tous travaux, des meubles, tentures, agencements divers, canalisations et appareils dont la dépose serait nécessaire.

Le Preneur ne pourra effectuer dans les locaux loués des travaux qui puissent en changer la destination ou nuire à la solidité de l'immeuble, et de même, il ne pourra faire supporter aux planchers une charge supérieure à leur résistance sous peine d'être responsable de tous désordres ou accidents.

Le Preneur supportera à ses frais toutes modifications d'arrivées, de branchements, de remplacements de compteurs ou d'installations intérieures pouvant être exigés par les compagnies ou sociétés distributrices des eaux, du gaz, de l'électricité, du chauffage ou du téléphone.

Le Bailleur pourra installer, entretenir, utiliser, réparer et remplacer les tubes, conduites, câbles et fils qui desservent l'immeuble et qui traversent les locaux loués sans que le preneur puisse exiger une quelconque indemnité du fait de ces travaux.

Si les locaux loués sont, en totalité ou partie, chauffés par un réseau intégré dans les sols ou plafonds, le Preneur a l'interdiction absolue d'effectuer tout percement susceptible de détériorer cette trame chauffante, qu'elle soit constituée de câbles chauffants, de canalisations ou autres systèmes.

Tous les travaux comportant changement de distribution, démolition ou percements des murs, des poutres ou des planchers, d'installations de machinerie quelle qu'en soit la source d'énergie, devront faire l'objet d'une autorisation préalable et écrite du Bailleur. Lesdits travaux devront être effectués aux frais, risques et périls exclusifs du Preneur, conformément aux normes en vigueur et sous la surveillance d'un architecte ou d'un bureau d'études techniques agréé par le Bailleur et dont les honoraires seront supportés par le Preneur.

Le Preneur ne pourra modifier le cloisonnement existant des locaux loués, ni installer de nouvelles cloisons même démontables, sans avoir obtenu préalablement l'accord écrit du Bailleur sur le plan de distribution projetée.

Tous les travaux d'embellissements, améliorations, installations de cloisonnements ou constructions quelconques, y compris le cas échéant, ceux qui pourraient être imposés par des dispositions législatives ou réglementaires, faits par le Preneur à la prise de possession ou en cours de bail, deviendront, lors de son départ au terme de la location, et ce, à quelque moment et pour quelque cause que ce soit, la propriété du Bailleur, sans indemnité et sans préjudice du droit qui est réservé audit Bailleur, d'exiger la remise des lieux, en tout ou en partie, dans l'état primitif, aux frais du Preneur, même pour les travaux expressément autorisés par le Bailleur. Il est toutefois précisé en tant que de besoin que les équipements matériels et installations non fixés à demeure, et qui de ce fait ne peuvent être considérées comme immeuble par destination resteront la propriété du Preneur et devront être enlevés par lui lors de sa sortie, à charge pour lui de remettre les locaux loués, objet des présentes, en état après cet enlèvement.

Le Preneur ne pourra poser ni plaque, ni enseigne, ni store ou volet ou réaliser une installation quelconque intéressant l'aspect extérieur de l'immeuble sans l'accord préalable et écrit du Bailleur. Le Preneur sollicitera en tant que de besoin, les autorisations prévues par les dispositions régissant l'ensemble immobilier dont dépendent les locaux loués, objet des présentes et notamment du syndicat de la copropriété et de l'architecte de l'immeuble, étant toutefois précisé que le Preneur fera son affaire personnelle des autorisations administratives exigées et du règlement des taxes qui pourraient être dues de ce fait, de façon que le Bailleur ne soit jamais inquiété ni recherché à ce sujet.

Le Preneur devra souffrir et laisser faire, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, ni diminution de loyer, tous travaux de réparations, d'entretien ou de restructuration, toutes modifications, surélévations, ou même constructions nouvelles dans les locaux loués ou dans l'immeuble que le Bailleur serait amené à faire exécuter en cours de bail dans les locaux loués, objet des présentes, quelles qu'en soient la nature et la durée, cette dernière excéderait-elle quarante jours, et ce, par dérogation expresse à l'Article 1724 du Code Civil.

Article 8 - ENTRETIEN

Le Preneur devra notamment faire entretenir et remplacer, si besoin est, tout ce qui concerne les installations à son usage personnel (climatisation, installations électriques, ventilation) ainsi que les fermetures et serrures des fenêtres, portes et volets, les glaces, vitres, parquets, carrelages, revêtements de sol, boiseries,...

Il sera responsable des accidents causés par ces objets.

Il prendra toutes précautions contre le gel.

Il fera procéder, conformément à la réglementation, au ramonage des conduits de fumées mis éventuellement à sa disposition.

A défaut d'exécution de ces travaux, huit jours après une mise en demeure restée infructueuse, le Bailleur pourra se substituer au Preneur et les faire réaliser par une entreprise de son choix, aux frais exclusifs du Preneur, sans préjudice de tous frais de remise en état consécutifs à des dommages causés par l'inobservation des dispositions de la présente clause.

Le Preneur ne devra rien faire ou laisser faire qui puisse détériorer les locaux et devra prévenir immédiatement le Bailleur de toute atteinte qui serait portée à la propriété, de toutes dégradations ou détériorations qui viendraient à se produire dans les locaux loués, objet des présentes, et qui rendraient nécessaires des travaux incombant au Bailleur.

Article 9 - VISITE ET SURVEILLANCE DES LOCAUX

Pendant toute la durée du bail, le Preneur devra laisser les représentants du Bailleur visiter les locaux loués pour s'assurer de leur état et fournir à la première demande du Bailleur toutes les justifications qui pourraient lui être demandées de la bonne exécution du bail.

Le Preneur devra laisser visiter lesdits locaux loués par le Bailleur ou ses représentants en cas de résiliation du bail, pendant une période de six mois précédant la date effective de son départ, et accepter l'apposition d'écriteaux ou d'affiches aux emplacements convenant au Bailleur pendant la même période. Ces visites ne pourront avoir lieu qu'aux heures ouvrables après préavis de 24 heures de la part du Bailleur.

Handwritten signatures and initials: a large stylized '2' at the bottom center, a 'B' with a checkmark at the top right, and a 'B' with a checkmark at the bottom right.

Article 10 - IMPOTS ET TAXES

Le Preneur devra payer les contributions personnelles, les taxes professionnelles, les taxes locatives et autres de toute nature, la taxe foncière relative aux biens immobiliers donnés à bail, supporter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe d'écoulement à l'égout, la taxe de balayage, taxe sur les bureaux, toutes nouvelles taxes municipales ou autres et augmentation d'impôts pouvant être créées, de quelque nature et sous quelque dénomination que ce puisse être, supporter lesdites contributions et charges en cours de bail, et rembourser au Bailleur les sommes avancées par lui à ce sujet.

D'une manière générale, le Preneur supportera toutes charges de quelque nature qu'elles soient, qui seraient ou pourraient devenir exigibles sur les locaux loués ainsi que les honoraires de gestion, de syndic et d'association syndicale, le tout de manière que le loyer ci-après fixé soit perçu par le Bailleur, net de charges.

Article 11- ASSURANCES

Le Bailleur, directement, fera garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir en qualité de propriétaire.

Il assurera la totalité de l'ensemble immobilier en valeur de construction à neuf, contre les risques d'incendie, d'explosion, tempête, ouragan, cyclone, dégâts des eaux, chutes d'appareils de navigation aérienne, grèves, émeutes et mouvements populaires, attentats, catastrophes naturelles, à une ou plusieurs compagnies notoirement solvables et maintiendra cette assurance pendant toute la durée du bail.

Il s'engage, pour les polices ainsi souscrites, à faire renoncer la ou les Compagnies d'Assurances à tout recours contre le Preneur et ses assureurs.

Le Preneur fera assurer auprès des compagnies notoirement solvables, pour des sommes suffisantes, les agencements et embellissements, même immeubles par destination, son bien immobilier, son matériel et ses marchandises contre les risques d'incendie, explosion, foudre, tempête, ouragan, attentats, catastrophes naturelles et extensions, y compris émeutes et dégâts des eaux, vol et bris de glace, y compris les détériorations à la suite d'un vol ainsi que le recours des voisins et des tiers.

Le Preneur déclare renoncer à tout recours, en cas de sinistre, contre le Bailleur et ses assureurs, les locataires ou occupants des bâtiments et leur personnel, ainsi que contre les mandataires du Bailleur et leur personnel. Il s'engage à obtenir de ses assurances le même renoncement.

Le Preneur souscrira une police "responsabilité civile" couvrant pour un montant illimité des dommages corporels et garantissant les conséquences pécuniaires de ladite responsabilité qu'il peut encourir à raison des dommages corporels matériels et immatériels causés aux tiers.

Les copies des polices souscrites par le Preneur, devront être remises au Bailleur, soit par le Preneur lui-même, soit par son conseil, et justification devra être faite du paiement des primes.

Ces polices devront comporter une clause aux termes de laquelle les assureurs s'engagent à aviser immédiatement le Bailleur de leur suspension pour quelque raison que ce soit.

Règlements et exécution des polices

Le Preneur remboursera au Bailleur (ou à son mandataire) le montant de l'ensemble des charges d'assurances payées par ce dernier.

Si l'activité exercée par le Preneur entraînait soit pour le Bailleur, soit pour tout tiers, des surprimes d'assurances, le Preneur sera tout à la fois tenu d'indemniser le Bailleur du montant de la surprime payée par lui et, en outre, de le garantir contre toutes réclamations des tiers.

Les polices d'assurances du Preneur devront prévoir que leur résiliation ne pourra produire effet que quinze jours après la notification par lettre recommandée avec accusé de réception par ses assureurs au Bailleur.

Le Preneur sera tenu de laisser l'accès des lieux aux assureurs du Bailleur, afin de leur permettre une bonne appréciation des risques à couvrir.

Le Preneur s'engage à faire contrôler régulièrement le bon fonctionnement et la conformité aux normes réglementaires des installations et équipements des locaux loués et notamment des moyens de secours (extincteurs).

Ce contrôle sera effectué aux frais du Preneur par un organisme agréé par l'Assemblée Plénière des sociétés d'assurances contre l'incendie (C.E.P., VERITAS).

Le Preneur devra justifier de ses contrats à la demande du Bailleur, respecter les suggestions contenues dans le rapport du bureau de contrôle et effectuer sous un mois les travaux de mise en conformité éventuellement nécessaires.

Article 12 - CESSION

Le Preneur ne pourra céder son droit au bail qu'à l'acquéreur du fonds de commerce et sous réserve pour la cession de comporter, comme conditions impératives de validité :

① le règlement préalable de tous arriérés en principal, charges et accessoires, ou en cas de sommes litigieuses, la remise sous séquestre ;

② la stipulation d'une garantie solidaire du cédant et de tous cessionnaires successifs pour le paiement des loyers et de l'exécution des clauses du bail et de tout renouvellement dus pour le passé et pour l'avenir ; ladite garantie s'étendant de plein droit à toutes les suites indemnitaires tant de l'obligation de restitution que des résiliations intervenant aux torts et griefs du Preneur ;

③ la remise d'une copie exécutoire ou d'un exemplaire original de l'acte de cession dans le mois de la signature aux frais du Preneur, à peine de résiliation de plein droit du bail.

Aucune cession ne pourra intervenir moins d'un mois après une notification préalable adressée par le Preneur au Bailleur par pli recommandé avec accusé réception ou acte extrajudiciaire l'invitant à concourir à la cession projetée, comportant dénonciation intégrale du projet de cession et précisant les lieu, jour et heure prévus pour la réalisation définitive de cette cession.

A défaut d'intervention ou même en cas d'intervention pure et simple, la vente ne devra comporter aucune atteinte aux droits et actions antérieurs du Bailleur, toute clause de la cession contraire ou contradictoire avec les clauses et conditions du bail devant être de plein droit réputée non écrite.

Le Preneur ne pourra céder ou apporter les actions ou parts sociales de la société sans l'autorisation préalable du Bailleur, sous peine du jeu de la clause résolutoire.

Article 13 - SOUS-LOCATION

Le Preneur ne pourra ni sous-louer, ni se substituer toute personne ou société même à titre gratuit dans les lieux loués, le bail formant un tout indivisible dans la commune intention des parties. Le Preneur pourra toutefois solliciter du Bailleur, sans obligation d'acceptation par ce dernier, une autorisation de sous-location partielle qui, en toute hypothèse, n'emporterait pas dérogation à l'indivisibilité du bail conventionnellement stipulée ci-dessus au bénéfice exclusif du Bailleur.

Si des sous-locations ou cessions étaient réalisées, la renonciation à tous recours envers le Bailleur devrait figurer dans les contrats d'assurances des sous-locataires et cessionnaires en application de l'Article 11 du présent bail.

Article 14 - TELEPHONE

Le Preneur fera son affaire personnelle de toutes démarches administratives en vue d'obtenir le branchement des lignes téléphoniques équipant les locaux loués, ledit Preneur s'engage expressément à résilier ses abonnements pour le jour de son départ.

Article 15 - RESTITUTION DES LIEUX

Avant de déménager, le Preneur devra préalablement à tout enlèvement même partiel du mobilier et des marchandises, justifier par présentation des acquits du paiement des contributions à sa charge tant pour les années écoulées que pour l'année en cours et de tous arriérés de loyer et accessoires.

Il devra également rendre en bon état les lieux loués - en ce compris les travaux du Preneur bénéficiant au Bailleur par voie d'accession - et devra acquitter le montant des réparations qui pourraient être dues.

A cet effet, et lors de l'expiration de la location, il sera établi par l'architecte du Bailleur - désigné d'un commun accord des deux parties comme mandataire d'intérêt commun - et en présence du Preneur ou lui dûment convoqué par une lettre recommandée avec avis de réception postée au plus tard trois jours avant la date du rendez-vous, l'état des lieux et le relevé descriptif des réparations incombant au Preneur dans les termes du bail.

Toutes les réfections exécutées à l'initiative du Preneur devront impérativement être effectuées par des entreprises qualifiées et agréées par le Bailleur.

Ce document sera notifié par lettre recommandée avec avis de réception aux deux parties par l'architecte de l'immeuble qui devra ensuite diligenter l'exécution des travaux par toutes entreprises de son choix, au juste prix, vérifier toutes factures et mémoires, et notifier aux parties, toujours par lettre recommandée avec avis de réception, non autrement motivée, le coût de l'exécution desdites réparations.

Le Preneur aura la faculté, dans les quinze jours suivant la réception de chacune de ces deux notifications prévues au paragraphe précédent, de notifier son désaccord sur le contenu desdites notifications. Cette manifestation de désaccord devra obligatoirement prendre la forme d'une assignation devant le Magistrat des référés, aux fins de désignation d'un expert.

Dans ce cas, les évaluations de l'architecte du Bailleur seront retenues à hauteur de 50 % à titre de provision, dûment exigible à ce titre sur la fixation amiable ou judiciaire du montant définitif des travaux et réparations à la charge du Preneur.

CHAPITRE III - OBLIGATIONS FINANCIERES

Article 16 - LOYER

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer principal annuel de base dont le montant est précisé au CHAPITRE V - CONDITIONS PARTICULIERES, et qui évoluera dans les conditions fixées par la législation et suivant les modalités stipulées à l'Article 21.

Article 17 - TAXES ET DROITS

Le loyer et ses accessoires ci-dessus mentionnés s'entendent hors taxes. Le Preneur s'engage à acquitter entre les mains du Bailleur le montant de la taxe à la valeur ajoutée ou toute autre taxe nouvelle ou de substitution au taux légalement en vigueur au jour de chaque règlement.

Dans l'hypothèse où les biens immobiliers seraient soumis à la taxe de droit de bail et à la taxe additionnelle du droit de bail, le Preneur sera tenu de les rembourser au Bailleur, suivant la loi actuelle ou future, au prorata de son loyer.

Article 18 - CHARGES ET ACCESSOIRES

Le Preneur supportera en conséquence toutes les charges, contributions, assurances, frais de gérance de l'immeuble, taxes et prestations énoncés sous les précédents articles et remboursera au Bailleur le montant de toutes les autres dépenses d'exploitation, de réparation et d'entretien afférentes aux locaux et aux équipements de toute nature tant des locaux loués que des parties réputées communes à l'immeuble.

Ce remboursement s'effectuera par appel d'une provision trimestrielle versée par le Preneur avec chaque terme de loyer, tel que prévu au CHAPITRE V - CONDITIONS PARTICULIERES.

2-

R

B

Au terme de chaque exercice de 12 mois, le Bailleur établira un décompte des charges réelles payées sur lequel seront imputées les provisions appelées. La régularisation comptable, appels de fonds complémentaires ou imputation à valoir sur le terme suivant, interviendra en même temps que l'appel de loyer suivant.

Le Preneur supportera, en conséquence, à compter de la mise à disposition des locaux loués, la quote-part afférente aux locaux loués tant dans les charges entraînées par les services collectifs et les éléments d'équipement de l'ensemble immobilier, que dans celles relatives à la conservation, à l'entretien et à l'administration des parties communes de l'ensemble immobilier, et de la zone d'activité dont dépend ledit immeuble.

Article 19 - MODALITES DE REGLEMENT

Le Preneur s'oblige à payer au Bailleur le loyer et ses accessoires en quatre termes de paiement égaux et d'avance les premier janvier, avril, juillet et octobre de chaque année. Le premier et le dernier loyers seront payables au prorata temporis, le cas échéant.

Les loyers et sommes dus sont réputés "portables" au domicile du Bailleur ou de son mandataire. Le Preneur devra faire en sorte que les règlements parviennent bien au Bailleur aux échéances contractuelles.

En cas de non-paiement, même partiel, à l'échéance du loyer, les sommes dues seront majorées de 10 % (dix pour cent) du loyer hors taxes, les taxes en sus à la charge du Preneur.

Article 20 - DEPOT DE GARANTIE

Pour garantir l'exécution des obligations lui incombant, le Preneur versera au Bailleur à la signature des présentes une somme représentant trois mois de loyers à titre de dépôt de garantie.

Ce dépôt ne sera ni productif d'intérêts, ni imputable sur la dernière échéance du loyer et sera remboursable après le départ du Preneur, sous réserve d'exécution par lui de toutes les clauses et conditions du bail, notamment après l'exécution des travaux de remise en parfait état locatif des locaux loués.

En cas de révision ou de variation du prix du loyer fixé, le présent dépôt de garantie sera réajusté proportionnellement au nouveau loyer et dans les mêmes conditions de façon à être toujours égal à trois mois de loyer hors taxes.

Dans le cas où une autre taxe serait exigible à quelque moment que ce soit sur le dépôt de garantie, le Preneur s'engage à la rembourser au Bailleur à sa première demande écrite.

Dans le cas de résiliation du présent bail par suite d'inexécution de ses conditions pour une cause imputable au Preneur, ledit dépôt de garantie restera acquis au Bailleur à titre de dommages et intérêts sans préjudice de tous autres.

Article 21 - INDEXATION DU LOYER

Le loyer sera soumis à une indexation annuelle.

Le loyer sera réajusté en plus ou en moins, chaque année au 1^{er} juillet, de plein droit et sans l'accomplissement d'aucune formalité quelle qu'elle soit, ni demande, proportionnellement à la variation de l'indice trimestriel du coût de la construction publié par l'INSEE.

Le taux de variation indiciaire annuel sera calculé en fonction du dernier indice publié à la date d'effet du bail, puis ensuite de l'indice trimestriel strictement correspondant des années suivantes.

Il est précisé que la présente clause constitue une indexation conventionnelle qui ne se réfère pas à la révision triennale prévue par les Articles 26 & 27 du décret du 30 septembre 1953 et qui est de droit.

Cette disposition constitue une condition essentielle et déterminante du présent bail, sans laquelle il n'aurait pas été consenti.

En cas de modification ou de remplacement de l'indice choisi, le nouvel indice sera de plein droit substitué à l'ancien dans les conditions et selon les coefficients de raccordement publiés et rétroactivement à compter de la date à laquelle l'indice contractuel ne pourra plus être appliqué.

En cas de suppression pure et simple de l'indice retenu, il sera remplacé par un nouvel indice déterminé d'un commun accord entre les parties ou, à défaut, par un expert choisi par les parties. Si les parties ne s'entendent pas sur le choix de l'expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance saisi par la partie la plus diligente.

CHAPITRE IV - AUTRES OBLIGATIONS

Article 22 - CLAUSE RESOLUTOIRE - SANCTIONS

Il est expressément stipulé qu'à défaut de paiement d'un seul terme ou fraction de terme de loyer ou accessoires à son échéance, du paiement de tous arriérés dus par suite d'indexations, de révisions ou de renouvellements, ou en cas d'inexécution d'une seule des conditions du bail, et un mois après une mise en demeure restée infructueuse, le bail sera résilié de plein droit si bon semble au Bailleur, même dans le cas de paiement ou d'exécution postérieurs à l'expiration des délais ci-dessus. Compétence est en tant que de besoin attribuée au Magistrat des référés pour constater le manquement, le jeu de la présente clause et prescrire l'expulsion du Preneur.

A défaut de paiement du loyer, des accessoires et des sommes exigibles à chaque terme d'après le présent bail, quinze jours après une simple lettre recommandée demeurée sans suite, le dossier sera transmis à l'huissier et les sommes dues automatiquement majorées de 10 % à titre d'indemnité forfaitaire de frais contentieux. Cette majoration reste indépendante des frais de commandement et de recette à la charge du Preneur ainsi que d'un intérêt de retard conventionnellement stipulé sur la base du taux des avances sur titres de la BANQUE DE FRANCE (6 %) majoré de quatre points.

En cas de résiliation de plein droit ou judiciaire du bail, le montant total des loyers d'avance, même si une partie n'en a pas été versée, restera acquis au Bailleur, sans préjudice de tous autres dus ou dommages et intérêts en réparation du dommage résultant des agissements du Preneur ayant ou non provoqué cette résiliation et du fait même de cette résiliation.

L'indemnité d'occupation des lieux à la charge du Preneur, en cas de non délaissement des locaux après résiliation de plein droit ou judiciaire, ou expiration du bail, sera établie forfaitairement sur la base du loyer global de la dernière année de location majoré de 50 % (cinquante) sans préjudice du droit du Bailleur à indemnisation complémentaire, sur justification du préjudice effectivement subi, en raison notamment soit de l'importance du loyer de relocation, soit de la durée nécessaire à cette relocation.

Article 23 - FRAIS ET ENREGISTREMENT

Le Preneur paiera tous les frais, droits et honoraires des présentes ainsi que tous ceux qui en seraient la suite ou la conséquence. Le Preneur reconnaît que le montant desdits frais et honoraires a été porté à sa connaissance préalablement à la signature des présentes.

Le Preneur ou ses ayants droit, devra rembourser au Bailleur les frais des actes extrajudiciaires et autres frais de justice, motivés par ses infractions aux clauses et conditions des présentes.

Dans le cas où le Bailleur décide de recourir à l'enregistrement du bail, les droits de timbre et d'enregistrement seront à la charge du Preneur.

Tous droits et taxes afférents à toutes sommes dues par le Preneur au Bailleur dans le cadre des présentes et de leurs suites seront à la charge du Preneur.

Article 24 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, le Bailleur fait élection de domicile à son Siège Social et le Preneur dans les lieux loués.

1) CHAPITRE V - CONDITIONS PARTICULIERES

Dans ce chapitre, seuls sont repris les Articles de Conditions Générales qui sont complétés ou modifiés en vue de leur application au présent contrat.

B

2

2

. DEROGATION à l'article 3 du bail :

Par dérogation à l'article 3 du bail, le Preneur ne pourra mettre fin à son bail dans les conditions prévues qu'à l'issue d'une période minimum ferme de 6 ans.

. ADRESSE DE L'IMMEUBLE :

Bâtiment D, 33, boulevard Einstein, 44300 NANTES.

. ADRESSE DU QUITANCEMENT :

320, rue Georges Foule, 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE.

. DESIGNATION :

- 265 m² environ de bureaux, y compris 16 m² environ de quote-part de parties communes.
- 2 places de parking extérieurs en RDC.

. DESTINATION :

Usage de bureaux commerciaux.

. DATE D'EFFET DU BAIL :

1^{er} juillet 2001.

. DATE DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX :

1^{er} juillet 2001.

. CLOISONNEMENT :

Il est expressément convenu que le Bailleur s'engage à livrer les locaux faisant l'objet du présent bail non cloisonnés. Le projet de cloisonnement annexé au présent bail est accepté par le Bailleur.

. LOYER ANNUEL DE BASE :

- Loyer bureaux (650 F HT / m ² pour 265 m ²)	HT	172 250 F
- 2 parkings extérieurs à 2 500 F HT / U	HT	5 000 F
TOTAL ANNUEL	HT	177 250 F

* Paiement trimestriel soit	HT	44 312,50 F
* Provisions pour charges (10 %)	HT	4 431,25 F

TOTAL TRIMESTRIEL (+TVA 19,6 %)	HT	48 743,75 F
------------------------------------	----	-------------

. DEPOT DE GARANTIE VERSE CE JOUR :

44 312,50 F par chèque n° : banque :
compte :

. HONORAIRES DE COMMERCIALISATION :

Les honoraires de commercialisation sont à la charge du Preneur qui s'y oblige, pour un montant représentant 2 mois de loyer, soit 29 541,66 F HT, soit 35 331,83 F TTC. Ils sont payables à la signature du bail.

. INDEXATION :

Annuelle en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction et conformément aux dispositions de l'article 21 ci-dessus.

L'indice de base est celui du 4^{ème} trimestre 2000 : 1127.

ELECTION DE DOMICILE :

. Pour l'exécution des présentes, l'élection de domicile sera au siège social du Bailleur.

Fait à NANTES, le 1^{er} juillet 2001
En 2 exemplaires originaux

Le BAILLEUR¹

lu et approuvé



Le PRENEUR¹

lu et approuvé



¹ Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »



SCI LES ROCHES DU MOULIN
Sté BATI NANTES
gérant Mr François Régis BOUYER
140, rue Paul Bellamy
44 000 NANTES

PROCES VERBAL DE RECEPTION

Bâtiment D de la ZAC du Moulin des Roches
39, bd Albert Einstein 44 000 NANTES
Niveaux : rez de chaussée, 1er étage.

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SCI LES ROCHES DU MOULIN, Sté BATI NANTES dont le Siège social est à Nantes,
140, rue Paul Bellamy

représentée par Mr François Régis BOUYER

D'UNE PART

Ci-après dénommé LE BAILLEUR

ET

La société KCM vêtements, dont le Siège social est : ZI rte d'Allanby 44170 NOZAY

représentée par : P. GUICHENOT, D. LAGITAN

D'AUTRE PART

Ci-après dénommé LE PRENEUR

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Le représentant de la SCI LES ROCHES DU MOULIN, en compagnie du représentant de l'entreprise El GCC, Entreprise Générale et assisté du Maître d'œuvre ont procédé dans des conditions d'éclairage satisfaisantes à l'examen détaillé des lieux.

Après avoir effectué sur place les examens et vérifications nécessaires, déclarons que les locaux ne présentent pas de vices apparents et exécuter, en application de la norme NF P 03.001, les réserves formulées ci-dessous :

R₁

q₁

2

GENERALITES: RAT

REZ DE CHAUSSEE:

ETAGE:

EXTERIEURS:

CI : porte d'entrée du bâtiment, portes d'entrée des locaux, boîte aux lettres. Non remis

LE PRENEUR reconnaît avoir reçu du BAILLEUR les clefs des locaux loués par lui, toute décharge étant
consentie à ce sujet à la SCI LES ROCHES DU MOULIN CEST À REMETTRE À LIVRAISON DES
LOCAUX CHOISISSANT -

Fait à NANTES
Le : 2 Juillet 2001
en 3 exemplaires

LE BAILLEUR:



LE PRENEUR:

